COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS,

TENUE

A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

LE 24 NOVEMBRE 1880.



Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie.

PARIS

IMPRIMERIE ARNOUS DE RIVIÈRE

26, rue Racine, 26

1881

COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

LE 24 NOVEMBRE 1880



La séance annuelle de la Société de pharmacie de Paris a été tenue le 24 novembre à deux heures, sous la présidence de M. Bourgoin.

M. Guichard, secrétaire annuel a lu le *compte rendu des travaux de la Société* pendant l'année 1879-1880.

M. Portes a donné lecture du *rapport sur le prix des thèses.* Le prix (médaille d'or) a été décerné à M. Schmidt; une première mention honorable à M. Châtel; une seconde mention à M. Gallard.

M. Limousin a présenté de la part de M. Dufour, d'Orléans, *un filtre laveur,* et de sa part une *pipette* spéciale.

M. Planchon, secrétaire général, a lu une *note sur les premières années de la Société de pharmacie.*

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1879-80; par M. Guichard.

Messieurs et chers collègues,

Au moment de commencer ce compte rendu que votre vote impose à la fin de chaque année à votre secrétaire annuel, il est un usage auquel je faillirai moins que tout autre, celui de réclamer votre indulgence pour l'insuffisance littéraire et scientifique de celui à qui incombe aujourd'hui cette tâche. Plus que personne j'en ai besoin, mais je sais aussi combien est grande votre bienveillance et que vous me tiendrez compte de ma bonne volonté. Elle vous est acquise tout entière, mais n'oubliez pas, mes chers collègues, que si votre vote m'a imposé ce devoir, il a été, hélas, impuissant à me donner les moyens de le remplir dignement; j'ignore absolument l'art d'écrire en beau langage; en revanche je suis d'une force remarquable sur l'écriture des hiéroglyphes. Notre honorable imprimeur en sait quelque chose, lui, qui a la difficile mission de les transformer en belles lettres moulées; aussi vous me permettrez de lui adresser mes sincères excuses pour le mal que je lui ai donné et de lui annoncer que ses peines touchent à leur fin.

Comme les années précédentes les mémoires présentés à la Société ont été nombreux et intéressants. L'Union scientifique des pharmaciens de France a tenu sa séance annuelle le 18 avril 1880, sous la présidence de M. Bussy, assisté de M. Ferrand et de M. Lepage, de Gisors, vice-présidents.

Dans cette séance, différents mémoires intéressants vous ont été présentés, dont nous aurons à nous rendre compte dans le cours de cette rapide revue.

Notre honorable collègue et maître M. Planchon vous a décrit deux nouvelles espèces de strychnos donnant du curare. L'une de ces espèces croît sur les bords de l'Orénoque, au lieu où il se bifurque en envoyant au sud le Cassiquiare qui le réunit au Rio-Négro et par là à l'Amazone.

La plante a été mise à la disposition de M. Gubler, par

M. Thirion, consul général de la République de Vénézuéla à Paris; M. Planchon, en comparant cette strychnée aux espèces connues, a reconnu immédiatement qu'il était différent et il lui a donné le nom de *Strychnos Gubleri*. C'est une liane ligneuse qui, par des ramifications nombreuses peut s'élever au-dessus des autres arbres jusqu'à une hauteur de 12 à 16 mètres. Sa fleur est petite et blanche; elle croît dans les terrains élevés dont la couche de terre est noirâtre, jamais dans les terrains marécageux et inondés. Une écorce mince d'un brun ocracé, couverte de taches blanches, rugueuse à la surface, recouvre un bois gris fauve, remarquable par le nombre de pores qui s'ouvrent largement sur la coupe transversale; un canal médullaire de 5 millimètres en occupe le centre; si on examine au microscope des coupes de cette écorce on y remarque comme dans toutes les espèces de strychnées les lacunes caractéristiques de ces espèces, lacunes que M. Planchon nous a montrées projetées à la lumière oxhydrique après la séance. Les feuilles sont courtement pétiolées, membraneuses, fermes, d'un vert rougeâtre en dessus, pâle en dessous, elliptiques, longues de 10 à 15 centimètres, larges de 5 à 7, entières sur les bords, atténuées à la base, acuminées au sommet.

L'autre espèce croît du côté de l'immense delta de l'Amazone, dans la Guyane Française sur les bords du haut Pérou. Elle sert aux peuplades de ces contrées à préparer l'Ourari, qu'elles emploient à la chasse d'un grand singe nommé Couata. M. le Dr Crevaux a envoyé la photographie de la plante, qui est une espèce de strychnée nommée *Strychnos Crevauxii*. C'est une liane qui s'élève à la hauteur de 40 à 45 mètres. Elle porte de nombreux rameaux, munis de distance en distance de cyrrhes en forme de crosse. Les feuilles sont médiocrement épaisses, coriaces, longues de 5 à 8 centimètres larges de 4 5 millimètres; une particularité curieuse de cette espèce est la présence, à l'aisselle de beaucoup de feuilles, de petits rameaux très grêles plus ou moins divisés et portant des petites feuilles opposées de 2 à 5 millimètres de longueur; les lacunes de cette espèce sont remarquables par leurs dimensions, on peut quelquefois les voir à l'œil nu.

M. Beauregard nous a montré également par des projections

la structure *des écorces de racines et tiges de grenadier;* cette étude est de la plus haute importance, car l'écorce de racine de grenadier est sujette à de nombreuses falsifications. Dans le commerce on lui substitue d'une façon régulière les écorces de la tige et des branches qui jouissent évidemment de propriétés thérapeutiques analogues, mais sans doute moindres. Notre collègue, M. Desnoix, nous a, de plus, révélé que les écorces de racines de grenadier récoltées dans les pépinières de la banlieue de Paris sont généralement tout à fait étrangères à cette plante; les grenadiers sont, en effet, greffés sur des plantes voisines, et il n'est rien moins que prouvé que ces pseudo-racines aient les mêmes propriétés que les véritables racines de grenadier.

M. Stanislas Martin a continué à nous présenter comme les années précédentes un grand nombre de produits nouveaux qui enrichissent nos collections; grâce à ses nombreuses relations, notre collègue peut nous montrer à chaque séance des échantillons très nombreux et très variés des productions animales, végétales et minérales des diverses parties du monde.

M. Petit a décrit plusieurs alcaloïdes nouveaux qui sont peut-être appelés à un avenir thérapeutique lorsqu'ils seront mieux connus : d'une racine japonnaise nommée Kusam, notre collègue a retiré la kusamine; du Scopolia Japonica (belladone Japonaise) il a extrait un alcaloïde analogue ou identique à l'atropine. M. Petit a étudié également la préparation de la *pepsine;* c'est une question de la plus haute importance. Tous ceux qui ont eu occasion de faire des essais de digestion au moyen de ce produit savent combien sont rares les pepsines qui digèrent, c'est-à-dire qui transforment la fibrine en syntonine d'abord, puis en peptone. Même parmi les fabricants, il en est qui paraissent ignorer que dissoudre la fibrine n'est pas la digérer, que pour qu'il y ait digestion, il faut que le liquide obtenu par l'action de la pepsine sur la fibrine ne donne plus de précipité par l'acide azotique. M. Petit, après avoir discuté les divers procédés de préparation de la pepsine arrive à cette conclusion : que la pepsine doit être soumise pour sa préparation à des procédés peu compliqués; il propose en s'appuyant

sur ce principe un nouveau procédé de préparation qui donne un rendement plus fort et une pepsine plus active.

Le produit de la digestion peptique, *la peptone*, est employé depuis quelque temps en médecine. M. Defresne nous a présenté une note sur la *falsification des peptones par la gélatine;* il signale le sulfate de magnésie comme un bon réactif des peptones qu'il ne précipite pas tandis qu'il précipite la gélatine.

A côté de la pepsine un nouvel agent paraît appelé à occuper une petite place thérapeutique. La *papaïne*, bien que son action soit différente de la pepsine, exerce cependant une action énergique sur la fibrine et les autres matières alimentaires azotées. Celles-ci disparaissent rapidement sous son influence et se tranforment en un liquide clair, limpide, filtrant avec la plus grande facilité, jouissant de propriétés différentes de celles de la syntonine, différentes aussi de celles des peptones. La papaïne est extraite du suc du Carica Papaya, ce suc desséché à l'air se présente sous la forme de masses gommeuses en parties solubles dans l'eau; cette solution aqueuse additionnée d'alcool concentré donne un précipité blanc qui est la papaïne. Cette matière entrevue déjà par plusieurs savants et récemment par moi dans un travail présenté à la Société avec M. Natton, pharmacien à Paris, a été peu après étudiée avec le plus grand soin par M. Würtz, membre de l'Institut, qui lui a reconnu les principales propriétés des matières albuminoïdes, et l'a indiquée comme agissant d'une manière énergique sur les matières azotées et les transformant au moyen de doses massives en véritables peptones ne précipitant plus par l'acide nitrique. Les conditions irréalisables au point de vue thérapeuthique dans lesquelle s'effectue cette transformation m'ont conduit à étudier à nouveau l'action du suc de Carica. Grâce à M. Genevoix, directeur de la Pharmacie centrale de France, qui a bien voulu m'autoriser à employer dans ce but le suc de Carica, qu'un de ses correspondants lui avait fait parvenir, j'ai pu reprendre l'étude de cette action et arriver à des résultats satisfaisants déjà, quoique différents de ceux obtenus par M. Würtz. Malgré une action très prolongée, je n'ai jamais pu obtenir la transformation de la fibrine ou de l'albumine en peptone véritable ne précipitant plus par l'acide nitrique. Le liquide possède ainsi

que je l'ai dit plus haut, des propriétés différentes de la syntonine et des peptones; bien que l'expérience physiologique seule puisse se prononcer sur la valeur de ce nouveau corps au point de vue thérapeutique j'ai cru pouvoir le désigner provisoirement sous le nom de *papaïpetone* pour rappeler son origine et l'analogie de quelques-unes de ses propriétés.

Je vous ai communiqué également quelques expériences sur l'emploi du *polarimètre pour l'étude des vins et de leurs falsifications.*

Neubauer, en Allemagne, a déja étudié le pouvoir rotatoire d'un grand nombre de vins, et il est arrivé à cette conclusion que les vins examinés au polarimètre font éprouver à la lumière polarisée une déviation inférieure a + 1°. Quand elle est supérieure à + 1°, c'est une preuve de fraude par la glucose. Quand elle est à gauche, elle est due à l'emploi de raisins très murs, qui donne des vins très sucrés.

Le glucose fermente le premier, et il reste la lévulose, qui fait dévier la lumière polarisée fortement à gauche. Ces vins donnent quelques fois une déviation de — 10 à — 14.

Les vins de raisins secs appartiennent à cette catégorie; aussi, M. Ch. Girard avait pensé qu'il serait possible d'appliquer ce principe à la recherche du vin de raisins secs mélangé du vin ordinaire. J'ai repris cette étude, et je suis arrivé à des résultats assez satisfaisants.

De son côté M. Reboul a publié dans le journal de pharmacie et de chimie un travail très remarquable sur cette question; il ne croît pas que le pouvoir rotatoire puisse seul démontrer la présence du vin de raisins secs; il considère comme caractère de ces vins :

1° La quantité considérable de sucre réducteur de la liqueur de Fehling;

2° Le poids élevé de l'extrait sec;

3° Le pouvoir rotatoire à gauche;

4° La proportion considérable de matière gommeuse.

Ces quatre caractères réunis peuvent amener à une conclusion probable, mais nullement certaine.

C'est aussi la conclusion de M. Jay, dans une note publiée à la suite du travail de M. Reboul.

Quoi qu'il en soit, le polarimètre en dénonçant la déviation de ces vins fournit un élément important à l'expert.

M. Riche a présenté dans la séance de l'*Union scientifique* un travail important sur le sous-nitrate de bismuth. M. Riche signale l'existence du plomb et de l'arsenic dans les sous-nitrates du commerce. Le procédé de dosage de M. Riche consiste à dissoudre le sous-nitrate dans l'acide chlorhydrique, et de précipiter le plomb par l'acide sulfurique et l'alcool. Le précipité de sulfate de chaux et de sulfate de plomb ainsi obtenu est redissous dans l'acide nitrique étendu, et le plomb est séparé par la pile. L'arsenic est transformé en arséniate et titré par l'urane.

La quantité d'acide nitrique est aussi très variable dans les sous-nitrates commerciaux, aussi M. Baudrimont a pensé qu'il serait utile de donner un procédé de dosage rapide et facile de cet élément très important, surtout si l'on admet la théorie, contestée du reste, de M. Regnauld, qui attribue à cet acide une grande partie de l'action du sous-nitrate de bismuth.

M. Baudrimont propose de doser l'acide azotique en traitant un gramme de sous-nitrate, par 20 centimètres cubes d'une liqueur alcaline titrée. Après dix minutes d'ébullition, on titre de nouveau la liqueur alcaline. La différence permet de calculer la quantité d'acide azotique. Un sous-nitrate, pour répondre à la formule du Codex, doit contenir au moins 15 p. 100 d'acide azotique anhydre.

M. Baudrimont nous a entretenu également de l'*action du permanganate de potasse sur le cyanure de potassium.* L'auteur, montre que dans cette réaction il se forme de l'azotate de potasse, et un peu d'urée, si la réaction a lieu dans un milieu alcalin, tandis qu'il se forme beaucoup d'urée si le milieu tend à l'acidité. La proportion la plus forte d'urée se forme dans le mélange d'équivalents égaux de cyanure de potassium et de caméléon en présence d'un excès d'acide sulfurique.

Le terrible hiver que nous avons subi cette année a donné lieu à des recherches intéressantes sur *l'influence d'un froid intense sur la production de l'acide cyanhydrique dans les feuilles de laurier-cerise.* Fluckiger a examiné des feuilles de lauriers exposées à un froid de 23° et il a constaté qu'elles ne donnaient

plus d'acide cyanhydrique, à la distillation avec l'eau, mais seulement une petite quantité d'une essence.

M. Marais a fait le même travail, mais il n'a pas obtenu d'essence; il pense que les feuilles étudiées par M. Fluckiger avaient été protégées contre le froid et n'avaient pas subi la température de 23°; l'émulsine ne doit pas pouvoir se former à cette température, et sans émulsine il ne peut se faire ni essence de laurier-cerise ni acide cyanhydrique. Malgré l'intérêt que présente cette question, nous ne pouvons que désirer que l'hiver dans lequel nous sommes ne fournisse pas à ces messieurs l'occasion de faire sur ce sujet de nouvelles expériences.

Les phénomènes de la vie végétale présentent une foule de problèmes à nos méditations. Un de nos correspondants, M. Plauchud, nous a adressé un mémoire original sur la *production de l'huile dans les olives.* Avant de soumettre les olives à la pression, il est d'usage de les mettre en tas pour les faire fermenter. Les olives ainsi *confites* rendent 3 à 4 p. 100 d'huile de plus que les olives fraîches, mais il ne faut pas prolonger cette fermentation trop longtemps, car la proportion d'huile diminuerait bientôt. M. Plauchud attribue ce phénomène au développement de spores en chapelets ressemblant au penicillium qui recouvrent bientôt la surface des olives. Lorsque ce penicillium ne se développe pas par suite de la présence d'un agent infermentescible, ou de l'action du froid, M. Plauchud a constaté qu'il n'y avait jamais augmentation d'huile.

Les phénomènes de la vie animale nous sont aussi mal connus que ceux de la vie des plantes. M. Yvon s'est livré à une série d'expériences *sur l'absorption et l'élimination des purgatifs salins.* Après avoir fait un grand nombre d'analyses, notre collègue est arrivé à des résultats intéressants sur l'absorption et l'élimination du sulfate de magnésie, du sulfate de soude et du soufre.

M. Méhu étudie aussi avec passion certains phénomènes de chimie animale ; il nous a entretenu à plusieurs reprises du *dosage de l'urée dans l'urine en présence des matières sucrées.* M. Méhu a remarqué que, dans ce cas, on obtient la totalité de l'azote, tandis que dans les urines non additionnées de sucre,

on n'en obtient que les 34/37. Cette observation de M. Méhu a donné lieu dans la presse à une série de communications émanant de divers chimistes, les uns confirmant, les autres infirmant le fait signalé par notre collègue, qui, de son côté, maintient les résultats de nos expériences.

Comme d'habitude, les quinquinas ont joué un grand rôle dans les communications qui nous ont été faites cette année.

Il ne m'appartient pas d'analyser le grand travail de M. Marais; ce travail étant renvoyé aux commissions du Codex, je me borne à vous le signaler.

M. de Vry, qui ne partage pas les préjugés d'un grand nombre de pharmaciens français, nous a communiqué une formule pour la *préparation d'un extrait fluide de quinquina* et un *nouveau mode de titrage de ces écorces.*

M. de Vry pense que ces écorces doivent leur activité non seulement aux alcaloïdes qu'elles contiennent, mais aussi au rouge cinchonique; il propose de les titrer en les traitant par l'acide chlorhydrique normal, au moyen d'un appareil à déplacement, et il précipite ensuite par l'acétate de potasse ou de soude; il se fait un chlorure et de l'acide acétique, et en même temps il se précipite les quinotannates d'alcaloïdes.

M. le professeur Jungfleisch nous a démontré par un exposé aussi savant qu'intéressant que la *découverte de la cinchonidine* était due à deux savants français, MM. Henry et Delondre, et que c'est à tort que les Allemands nous contestent cette découverte.

M. Bor, professeur à l'école de pharmacie d'Amiens, nous a envoyé un procédé d'*essai du sulfate de quinine par le polarimètre.* Chacun sait que le quinquina contient deux alcaloïdes lévogyres : la quinine et la cinchonidine, et deux alcaloïdes dextrogyres : la cinchonine et la quinidine. Il en résulte que si on examine le pouvoir rotatoire d'un sulfate de quinine, ou bien la déviation exercée par 1 gramme, par exemple de sulfate, on reconnaîtra facilement s'il contient de la quinidine ou de la cinchonine, car, en ce cas, la déviation sera diminuée; mais le procédé de M. Bor sera sans valeur pour les sulfates contenant de la cinchonidine, et c'est ce qui arrive généralement aujourd'hui. Le procédé du Codex est également impuis-

sant à déceler cette impureté; il faut alors avoir recours au procédé d'essai des Allemands.

La commission du Codex se préoccupera, sans doute, de cette question. Un sulfate de quinine ne peut pas se caractériser par une seule réaction; c'est donner trop beau jeu aux fraudeurs. C'est par un ensemble de caractères que l'on peut démontrer la pureté d'un produit.

L'analyse des quinquinas a aussi de tout temps occupé les pharmaciens et les chimistes; je vous ai présenté cette année un appareil à lixiviation imaginé par M. Damoiseau, que j'ai légèrement modifié pour l'appliquer à cet usage. Cet appareil permet de faire la lixiviation avec une petite quantité de liquide et à une température élevée; l'épuisement se fait ainsi rapidement et sans surveillance. L'essai se fait par la méthode ordinaire, soit au moyen du chloroforme, soit au moyen de l'alcool, et le sulfate de quinine est séparé par cristallisation, et pesé; on doit s'assurer qu'il possède bien les propriétés de la quinine et notamment en mesurer le pouvoir rotatoire.

Ce même appareil me sert à analyser le lait et le chocolat en en retirant la matière grasse.

Je l'ai modifié de manière à traiter de grandes quantités de substances et à préparer ainsi des teintures concentrées, des extraits fluides, des huiles, etc.

La mesure du pouvoir rotatoire joue un rôle très important depuis quelques années dans les recherches scientifiques, et un instrument simple et d'un prix modique rendrait de grands services aux jeunes chimistes et aux pharmaciens. Aussi M. Yvon a-t-il été bien inspiré en construisant avec M. Albert Dubosc son *diabétomètre à pénombres*. Cet instrument, qui est déjà entre les mains de plusieurs de nos confrères, est appelé à rendre de grands services à la pharmacie pour l'essai des médicaments.

Notre laborieux collègue nous a parlé aussi des *propriétés* et de la *préparation du bromure d'Ethyle*, nouvel agent déjà très employé comme anesthésique local. Il conseille de le préparer par le procédé de notre savant confrère M. de Vry au moyen du bromure de potassium, de l'acide sulfurique et de l'alcool.

M. Yvon nous a indiqué aussi une modification à la préparation de son *extrait fluide de seigle ergoté*, pour injections hypodermiques.

L'arsenic est un des principaux agents de notre arsenal thérapeutique, et l'une de ses combinaisons, l'*arséniate de soude*, qui se présente sous une forme très soluble et parfaitement cristallisée, tend depuis quelques années à devenir le plus employé des arsénicaux. M. Lefort nous montre qu'il ne mérite peut-être pas cette préférence. Il cristallise fort bien, en effet ; mais il contient des quantités d'eau variables, suivant la température à laquelle il a cristallisé. Cristallisé à la température de 15 à 20°, il contient 14 équivalents d'eau ou 40,20 p. 100, à une température voisine de 0°, il en contient 23 ou 50,73 p. 100, et à une température de 30°, il donne des cristaux contenant huit équivalents d'eau.

En analysant les produits du commerce, M. Lefort a trouvé, en effet, de 42 à 57 p. 100 d'eau. Un fait a frappé notre collègue : c'est qu'il n'a jamais trouvé 40 p. 100 d'eau dans ses analyses, aussi, il s'est assuré par l'expérience directe que l'arséniate de soude cristallisé à 15° environ renferme 15 équivalents d'eau et non 14.

M. Fleury a donné un moyen pratique pour préparer un *arséniate à 14 équivalents d'eau.* Il suffit de pulvériser l'arséniate du commerce et de l'étaler sur une assiette sous une cloche au-dessus d'un cristallisoir contenant de l'eau. Au bout d'une dizaine de jours on a de l'arséniate à 14 équivalents d'eau.

M. Lefort a aussi eu à examiner l'eau de la *source du Rocher, à Saint-Nectaire;* cette eau était signalée comme contenant du mercure. M. Lefort, dans un rapport très remarquable adressé à l'Académie de médecine, a démontré qu'il n'en est rien.

M. Chapuis nous a présenté un travail intéressant sur *l'absorption de l'arsenic sous l'influence des corps gras*, et M. Balland nous a décrit la préparation du *saucisson des Arabes.*

M. Lefranc, qui s'occupe depuis longtemps de l'étude de l'inuline, nous a présenté les résultats de ce long travail.

D'après notre collègue, toutes les inulines de synanthérées sont identiques ; après un certain nombre de précipitations et

de dissolutions, on arrive toujours à avoir une inuline ayant un pouvoir rotatoire $\alpha_D = -40$.

A l'automne, les rhizomes de l'année fournissent de l'inuline presque pure; au printemps, ils ne renferment presque que de la lévuline $\alpha_D = -26$.

Le dahlia, au contraire, contient dans ses tubercules de l'inuline pure en toutes saisons.

M. Yvon nous a décrit un *appareil à gaz* destiné à évaporer rapidement les liquides au bain-marie. Il pourra certainement rendre des services à la pharmacie.

M. Legrip, qui poursuit depuis plusieurs années des recherches sur l'extraction des sucs des plantes par le procédé ingénieux de la *diéthéralyse*, nous a présenté, cette année, un appareil pratique destiné à la préparation des alcoolatures et extraits par ce procédé. Il a soumis à la Société des spécimens qui ne laissent rien à désirer au point de vue de l'aspect et de l'odeur. Toutefois, notre collègue n'a pas encore montré par l'analyse que ces produits contiennent tous les principes actifs des plantes.

M. Limousin nous a entretenu d'un accident survenu pendant la *préparation de l'oxygène* au moyen de l'appareil qu'il a décrit, accident qui, du reste, n'a eu aucun résultat funeste. L'opérateur, voulant avoir un gaz pur, crut, mais à tort, qu'il valait mieux supprimer le bioxyde de manganèse. Le chlorate de potasse se changea d'abord en perchlorate, qui, sous l'influence d'une température plus élevée, entra en décomposition tumultueuse et bientôt le gazomètre fut violemment brisé. Cet accident est le résultat de la suppression du bioxyde de manganèse et de la température élevée, exagérée alors par la réaction. Des particules incandescentes de perchlorate de potasse ont été entraînées dans le tube de caoutchouc et y ont mis le feu; il s'est formé alors un carbure d'hydrogène qui a été entraîné dans le gazomètre avec l'oxygène. Quand les proportions des deux gaz ont été convenables pour faire un mélange détonnant, l'explosion a eu lieu à cause de la température élevée de ces gaz et peut-être aussi de parcelles incandescentes de perchlorate de potasse ou de caoutchouc.

MM. Lacour et Renard on fait l'analyse chimique du *Lichen*

esculentus, que quelques savants considèrent comme la manne qui nourrit le peuple juif dans le désert. D'autres savants croient que cette manne était une exsudation sucrée d'une sorte de tamarix, qui a été analysé autrefois par notre collègue M. Mayet. D'après M. Planchon, les Livres Saints permettent les deux interprétations.

M. Gille nous a présenté une note sur la *composition de la liqueur de Villate*. Dans son travail, le savant professeur nous montre les variations de composition qu'a subies cette liqueur, non seulement dans les doses, mais dans la nature des composants; il conclut qu'il convient de supprimer le vinaigre et de le remplacer par l'eau de pluie.

Tels sont les principaux travaux présentés à notre Société pendant le cours de cette année, mais il nous a été, en outre, offert un grand nombre d'ouvrages qu'il m'est impossible d'analyser, ni même de citer tous; je me bornerai à vous signaler les principaux :

M. Frébault nous a offert son *Traité de manipulations chimiques*; M. Méhu, son traité : *De l'urine normale et pathologique;* M. Hétet, son *Cours de chimie organique;* M. Limousin, ses *Contributions à la pharmacie;* M. Zaviziano, un *Traité de l'art de formuler*, en langue grecque; M. Yvon, son *Manuel de l'analyse des urines;* M. Quesneville, la *Biographie de M. Dumas*, par W. Hoffmann.

MM. Bussy, Malbranche, Lepage (de Gisors), Bardy, Cazeneuve, Carlo Pavesi de Mortara, Madsen, Guillermond, Marchand (de Fécamp), Chastaing, Carles, Houdoux, Gille, Bretet, diverses notes sur des questions relatives à la pharmacie et aux sciences accessoires.

Plusieurs thèses nous ont été envoyées pour concourir pour le Prix des thèses; mon collègue, M. Portes, vous rendra compte, tout à l'heure, des travaux de nos nouveaux confrères.

Enfin, M. Bourgoin, notre président, vient de nous offrir son *Traité de pharmacie galénique*. Notre école a toujours été brillamment représentée dans les publications de la librairie scientifique; à côté des ouvrages classiques des Guibourt, de Soubeiran, des Berthelot, nous avons accueilli avec faveur le

Dictionnaire des falsifications, de Chevallier et Baudrimont, *la Chimie*, de M. Riche, *la Matière médicale*, de M. Planchon, *les Manipvlations physiques*, de Buignet, *la Toxicologie*, de M. Bouis, le 1er fascicule de *la Botanique cryptogomique*, de M. Marchand ; *le Traité de pharmacie*, de M. Bourgoin, continue brillamment cette série qui se complétera bientôt, je pense, par *la Chimie organique*, de M. Berthelot, avec la collaboration de M. Jungfleisch, un *Traité de manipulations chimiques*, et aussi *le Traité de pharmacie chimique*, auquel travaille M. Baudrimont.

Messieurs, ainsi que vous venez de le voir, les anciens livres sont remplacés par de nouveaux; la même loi atteint les hommes et la vénération que nous avons pour nos maîtres ne les défend pas contre la mort.

Cette année, des vides douloureux se sont faits dans les rangs de nos maîtres et dans les nôtres.

Le *Père Chevallier*, comme nous l'appelions tous, s'est éteint, laissant derrière lui dans le cœur de ses élèves un impérissable souvenir; s'il ne professait pas avec une éloquence brillante, il savait attirer ses élèves par sa bienveillance, par la clarté de ses explications; il laisse derrière lui toute une pléiade d'élèves sortis de son laboratoire, qui, dans les conseils d'hygiène de province, remplissent dignement leur mandat, et il laisse à nos successeurs son collaborateur M. Baudrimont, qui, par le *Dictionnaire des falsifications*, continue dignement l'œuvre du maître. Nous avons perdu aussi un des vétérans de notre Société, un des vétérans de la pharmacie française, M. Boutron-Charlard. Praticien distingué et possesseur d'une des meilleures pharmacies de Paris, M. Boutron-Charlard laisse, en outre, de bons travaux de chimie sur le mode de formation de l'essence d'amandes amères, de l'essence de moutarde, le ferment lactique, l'asparagine, etc. Ces travaux faits par lui seul, ou avec la collaboration de M. Frémy, son gendre, ont été tous présentés à notre Société. C'est à M. Boutron, en collaboration avec M. Boudet qu'on doit la méthode de l'hydrotimétrie qui rend de si grands services pour l'analyse des eaux potables ; enfin il a publié un traité des eaux minérales avec Pâtissier.

Malgré les coups terribles qui la frappe tous les jours, la pharmacie française continue toujours à briller d'un vif éclat

dans le monde scientifique. Les jeunes continuent la tradition des anciens, et par de nombreux et brillants travaux méritent les récompenses et les honneurs. Cette année, deux de nos collègues, MM. Jungfleisch et Méhu, ont été élus membres de l'Académie de médecine, et M. Bourgoin, notre président, a obtenu à l'Institut le prix Jecker.

A l'occasion de la première fête de la République, le 14 juillet, le Gouvernement, reconnaissant les services rendus par nos maîtres, a accordé la croix de la Légion d'honneur à M. Bourgoin et les palmes académiques à notre collègue, M. Portes.

Plusieurs membres nouveaux sont venus se joindre à nous pour travailler au progrès de la science pharmaceutique; permettez-moi de leur souhaiter la bienvenue et de présenter leur exemple à nos confrères de Paris et de la province. La force des sociétés réside actuellement, non seulement dans la valeur de chacun des membres, mais encore dans leur nombre et malgré la limite trop étroite que nous impose notre règlement il reste encore quelques vides à combler.

L'année 1880 a encore, à son actif, un événement qui a pour nous un intérêt : la publication décidée et prochaine de la table générale de la dernière série du journal de *Pharmacie et de Chimie.*

L'année 1881 verra, sans doute, la terminaison de deux gros événements pharmaceutique : La publication de la pharmacopée internationale, et celle de la nouvelle édition du nouveau Codex.

La dernière édition du Codex est de 1867, et malgré le soin avec lequel il a été fait, le besoin d'une nouvelle édition se faisait depuis longtemps sentir; aussi le gouvernement nous a-t-il invités à préparer les bases de cette réunion. En outre, plusieurs de nos collègues out été désignés par le Ministre pour représenter la Société dans la Commission officielle. Ce sont : MM. Blondeau, Duroziez, Jungfleisch, Marty, Schæuffèle, Pierre Vigier, appelés à siéger à côté de MM. Baudrimont, Bourgoin, Bouis, Châtin, Planchon, Regnault, qui sont aussi membres de la Société.

Notre travail n'est pas terminé, aussi je ne crois pas devoir vous rendre compte des rapports que vous avez déjà discutés.

Je rappellerai seulement que vous avez confié à une commission composée de MM. Boymond, Bussy, Desnoix, Duroziez, Grassi, Guichard, Méhu, Petit, Prunier, Schæuffèle, Pierre Vigier, le soin de préparer ce grand travail et d'en répartir l'exécution entre les membres de la Société divisés en commissions. Laissons-les continuer leur tâche laborieuse et examinons seulement les vœux de la Société sur l'organisation du nouveau Codex.

C'est à M. le professeur Baudrimont que revient l'honneur d'avoir soulevé cette question dans un important mémoire que vous avez tous lu avec le plus grand intérêt. M. Baudrimont a exposé de quelle façon il comprenait le nouveau Codex, et une grande discussion s'est engagée dans la société à la suite de laquelle a été prise la résolution suivante : « Donner droit de cité à toutes les espèces chimiques bien définies, connues et à connaître et à leurs différentes formes galéniques, c'est-à-dire en permettre l'emploi en pharmacie, sans qu'il ait été besoin d'inscrire d'abord ces substances au Codex pour leur donner une existence légale. »

Un autre vœu a été émis par la Société sur l'avis d'une commission spéciale : il est relatif aux remèdes secrets et à leur inscription au Codex : la société a émis le vœu que les remèdes secrets ne seraient pas inscrits, mais que le gouvernement serait invité à nommer une commission permanente composée de docteurs en médecine et de pharmaciens de 1re classe. Cette commission serait chargée de vérifier les formules qui lui seraient soumises et de les publier dans un recueil spécial annexe du Codex. Tout médicament publié ne serait plus un remède secret. C'est, vous le voyez, votre ancienne commission des remèdes nouveaux avec des attributions un peu plus étendues.

Quand on ouvre notre pharmacopée, et qu'on la compare aux pharmacopées étrangères, on constate que notre formulaire officiel est le seul dans lequel les médicaments ne soient pas rangés par ordre alphabétique ; on a préféré une classification rationnelle. Je n'ai pas besoin de faire ressortir la difficulté au point de vue pratique des classifications scientifiques variables, suivant le point de vue auquel on se place. Le seul procédé qui tranche toutes les difficultés est l'ordre alphabétique; aussi la

société a décidé de le proposer pour notre nouveau Codex.

Dans quelle langue notre pharmacie sera-t-elle rédigée ? En français ou en latin ? Vous avez très sagement décidé quelle serait écrite en français. Le latin, en effet, est une langue morte; comme langue scientifique, il est mort depuis bien plus longtemps encore ; il n'a même jamais existé au point de vue international. Le latin des Allemands, des Anglais, des Français, des Italiens, etc., ne ressemble pas plus que leurs langues internationales, ni dans la prononciation, ni dans la syntaxe, ni dans les mots.

Vous avez cependant décidé la conservation de la synonymie latine, qui peut avoir quelque intérêt pour les étrangers, mais vous avez supprimé la synonymie étrangère et vous avez sagement fait. Permettez-moi à l'appui de votre décision de vous signaler un fait curieux. Dans un de nos formulaires français on donne comme synonyme anglais de la la thériaque le mot *treacle*. *Treacle*, en effet, se traduit par thériaque, mais si les deux mots se traduisent l'un par l'autre, les deux choses sont loin d'être identiques, et on ne doit pas traduire *treacle* par thériaque, ni thériaque par *treacle*. La thériaque ou *treacle* des Anglais, c'est la mélasse : la thériaque française est tout autre chose sinon comme effet thérapeutique, au moins comme composition. La conséquence de cette confusion a été la traduction de *treacle* par thériaque dans une formule anglaise très employée, la chlorodyne.

Une autre question de la plus haute importance a été encore soulevée par M. Baudrimont, et n'a peut-être pas été tranchée aussi nettement.

Un Codex n'est ni un traité de pharmacie, ni un traité de chimie, ni un traité de matière médicale, c'est un livre pratique que le pharmacien consulte quand il veut faire une préparation. Il faut donc qu'il soit peu volumineux, précis, et qu'il ne contienne que ce qui est absolument nécessaire au praticien. Il en résulte qu'il faut supprimer notamment la préparation des produits chimiques définis dont la composition est toujours la même quel que soit le procédé employé pour les préparer. D'abord le pharmacien ne les prépare jamais ; il les

prend dans le commerce, où il les trouve plus beaux et même plus purs s'il veut y mettre le prix.

Ensuite, il trouvera toujours facilement dans un traité de chimie ce procédé de préparation, si pour son instruction il voulait l'exécuter. Il serait beaucoup plus utile de mettre au Codex les caractères de pureté des produits chimique employés en pharmacie. Toutes les pharmacopées étrangères ont adopté cette méthode et notre savant correspondant étranger, M. de Vry, nous a dit que ce principe avait été la base de l'élaboration de la pharmacopée de son pays.

La société a adopté le principe; mais il y a loin du principe à l'application et on peut se demander encore si le prochain Codex sera un volume ou une bibliothèque encyclopédique. Un de nos correspondants nous a demandé de faire pour le médecin une édition de petit format, c'est là une question qui n'est pas dans nos attributions, c'est l'éditeur qui pourra le faire, s'il le juge avantageux. Mais comment le pourrait-il si nous ne supprimons pas toutes les inutilités?

J'ai fini, mes chers collègues, il me reste à vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en me chargeant cette année des fonctions de secrétaire et à vous prier de m'excuser si je ne suis pas à la hauteur de ces difficiles fonctions.

Rapport sur le prix des thèses; par M. Portes.

Messieurs,

Quand vous m'avez fait l'honneur de me confier la délicate mission de vous exposer les principaux faits qui découlent de la lecture attentive et de l'étude des thèses qui vous ont été soumises, j'étais loin de me douter que ce travail présentât les difficultés nombreuses qu'il m'a offertes. A peine l'ai-je entrepris que mon inexpérience s'est fait sentir; une plume plus autorisée que la mienne paraissait devoir être nécessaire pour vous exprimer les mérites des concurrents, et

je vous affirme que si deux motifs ne m'eu eussent empêché, j'aurais certainement reculé.

Le premier de ces motifs, je l'ai puisé dans la renommée de votre extrême indulgence; le second m'a été fourni par la satisfaction que j'ai éprouvée en voyant le nombre considérable des thèses qui vous ont été présentées, et surtout en lisant les noms des candidats. Aucun d'eux ne m'est inconnu; aussi, je vous l'avoue, j'ai été on ne peut plus heureux d'avoir à vous présenter leurs œuvres. J'ai pensé qu'une meilleure occasion ne se présenterait peut-être jamais plus de les remercier de tous les efforts qu'ils ont fait pour témoigner de leur ardeur au travail, et cette idée m'a réconforté pendant mes moments de découragement. J'ai beaucoup d'éloges à adresser, peu de reproches à faire, c'est plus qu'il ne faut, me suis-je dit, pour qu'il me soit beaucoup pardonné. J'ai donc continué jusqu'au bout, et je viens aujourd'hui vous soumettre mon rapport.

Les thèses qui ont été présentées à la Société de Pharmacie, et que vous avez à juger sont au nombre de sept. Elles ont pour auteurs : MM. Bruneau, Buts, Châtel, Gallard, Pihier, Ruyssen, Schmidt.

La première par ordre alphabétique, celle de M. Bruneau, a pour titre : « *Du passage de quelques médicaments dans les urines, modifications qu'ils y apportent, transformations qu'ils subissent dans l'organisme.* »

Comme le dit l'auteur, ce travail ne pouvait être que limité; il était absolument impossible d'étudier d'une façon complète, dans le cadre restreint d'une thèse, le passage dans les urines de tous les médicaments, leurs transformations dans l'organisme, leur influence sur la sécrétion urinaire; l'auteur s'est donc restreint, et a étudié de préférence les médicaments dont l'action physiologique lui a semblé le plus devoir intéresser le praticien et le chimiste.

Sans s'arrêter à un classement que ne pouvait comporter son travail, M. Bruneau a fait un chapitre spécial pour chacun des médicaments dont il s'est occupé. Il a commencé par le fer et les ferrugineux, puis successivement il a parlé du ferrocyanure de potassium, de l'iode, des iodures, du bromure de potassium, du chlorate de potasse, des sels de lithine, de l'azotate

d'urane, de l'acide salicylique et des salicylates, de l'hydrate de chloral, du chloroforme, des alcaloïdes en général, de l'opium, de la morphine, et enfin de la strychnine.

A voir la longue énumération des médicaments étudiés, on pourrait s'attendre à une ample moisson de résultats nouveaux ou à l'apparition de quelque théorie importante; il n'en est rien. Pour la majeure partie de ces substances, l'auteur n'a fait que contrôler ce qu'avaient fait ses devanciers, et malgré mon vif désir de trouver dans ce travail de nombreux faits originaux, je n'ai eu à en noter que dans les articles : ferrocyanure de potassium, azotate d'urane, alcaloïdes en général, strychnine.

A propos du ferrocyanure de potassium, M. Bruneau fait remarquer que des expériences faites sur des malades, sur ses amis et sur lui-même l'ont amené à des conclusions contraires à celles admises jusqu'à ce jour.

Tandis que d'après Whœler, Mialhe, on admettait que le ferrocyanure de potassium passe en entier dans les urines, tandis que d'après Erichsen on croyait que l'élimination commençait presque aussitôt l'ingestion. M. Bruneau a vu :

1° que le ferrocyanure de potassium ne passe dans l'urine que très tardivement pour une faible dose (2 à 4 gr.) et au bout de quelques heures pour une dose plus forte (10 gr.);

2° Que le ferrocyanure ne s'élimine ni par la salive, ni par la sueur, qu'il ne s'en élimine que la cinquantième partie environ par les urines, tandis que la presque totalité se trouve éliminée par les matières fécales.

A propos de l'azotate d'urane, l'auteur signale sa non-élimination urinaire et l'explique par la formation de phosphate d'urane insoluble produit par double décomposition avec les phosphates alcalins de l'estomac.

Enfin, en parlant des alcaloïdes en général et de la strychnine, il fait quelques observations intéressantes.

Il ne faut pas, dit-il, sous peine d'erreur grave, ajouter à l'urine les réactifs propres à déceler les alcaloïdes (Réactifs Bouchardat, Dragendorff), on peut à la rigueur mettre le réactif Mayer, mais il vaut beaucoup mieux isoler l'alcaloïde. Pour cela, M. Bruneau préfère à tout autre procédé l'addition à

l'urine filtrée d'acide tartrique, puis le traitement par l'alcool amylique, la décomposition du sel de l'alcaloïde ainsi dissous par de l'eau ammoniacale, et enfin l'évaporation de l'alcool amylique. Nous ne voyons aucun empêchement à ce mode de faire; le procédé nous paraît, au contraire, simple et rapide; mais, comme le fait remarquer l'auteur, il y a quelques *inconvénients* à agiter ainsi l'urine avec de l'alcool amylique. Ce véhicule, de même que presque tous les dissolvants des alcaloïdes, se charge facilement des matières colorantes naturelles de l'urine, et celles-ci, avec les réactifs des alcaloïdes peuvent produire des réactions trompeuses. C'est ainsi que, d'après M. Bruneau, si on veut caractériser la strychnine dans l'urine par l'acide sulfurique et le bichromate de potasse ou l'oxyde puce de plomb, on n'a que des résultats incertains, l'urine normale seule, traitée comme si elle contenait un alcaloïde, fournissant les mêmes colorations.

La thèse de M. Buts : « *Du dosage de l'urée par l'hypobromite de soude et description d'un nouvel appareil pour doser l'urée avec tables de corrections,* » devrait, si elle était fidèle à son titre, commencer par s'occuper du dosage de l'urée par l'hypobromite, en indiquer les avantages et les inconvénients, contenir le détail des nombreuses expériences que l'auteur dit avoir faites pour expliquer ce que devient l'azote non dégagé de la réaction, et pour donner la raison pour laquelle l'addition de sucre à une solution d'urée augmente la quantité de gaz; puis en dernier lieu devrait venir la description du nouvel appareil. L'auteur, pour donner, dit-il, plus de clarté à son sujet, l'a divisé en deux parties bien différentes : la première contenant la description d'à peu près tous les appareils connus, ainsi que la manière d'opérer; la seconde, traitant de l'urée, de la solution d'hypobromite de soude, de l'action de l'hypobromite sur l'urée, de l'action du sucre sur le dosage de l'urée, etc. Or, si on parcourt les 72 pages de cette thèse, on en trouve à peine 20 consacrées à traiter toutes les questions si complexes que M. Buts a mises dans la seconde partie. Est-ce assez? Assurément non, et aucune analyse n'est nécessaire pour le démontrer.

La première partie est un peu plus intéressante; l'auteur divise les uréomètres en trois classes :

1° Ceux dans lesquels on mesure directement le volume de gaz dégagé;

2° Ceux dans lesquels on mesure le volume de gaz dégagé mélangé à de l'air;

3° Ceux dans lesquels on mesure indirectement le volume de gaz dégagé. Il décrit avec détails tous ceux dont il a pu avoir connaissance et, après avoir indiqué le mode opératoire, il présente pour chacun d'eux ses avantages et ses inconvénients. C'est là une œuvre utile et qui évitera dorénavant bien des recherches à ceux qui s'occuperont de l'historique de l'analyse des urines; mais on ne voit pas bien quelle peut être l'originalité d'une pareille exposition.

M. Buts a voulu sans doute amener ainsi le lecteur à conclure que son appareil vaut mieux que ceux de ses prédécesseurs et que, comme uréomètre devant être utilisé sur l'eau, il présente toute espèce d'avantages. C'est là en effet ce qu'on est obligé d'admettre après avoir lu son travail. Mais cette opinion théorique ne tient guère devant l'expérimentation. Si l'appareil de M. Buts satisfait en réalité à bien des conditions que ceux des autres ne remplissent pas; vu sa taille, il est d'une incommodité bien grande et, de plus, le tube latéral et le robinet qui sert de bouchon se cassent avec la plus grande facilité.

Tandis que les deux thèses précédentes, tout en témoignant de beaucoup de travail de la part de leurs auteurs, ne nous ont rien montré d'essentiellement important, la thèse n° 3, celle de M. Châtel, nous fait pénétrer au sein d'un pays peu connu et au milieu d'une famille dont les produits seraient miraculeux, si l'on en croyait les auteurs qui les ont étudiés. Outre le *Gynocardia odorata* que l'auteur nous fait connaître d'une manière complète, c'est dans la famille des *Bixacées*, en effet, que se trouve le fameux *Carica Papaya.*

M. Châtel divise son travail en quatre parties :

1° Description de la famille des Bixacées et de ses tribus;

2° Étude des principaux genres de la tribu des Pangiées;

3° Étude particulière du genre *Gynocardia odorata;* sa description anatomique;

4° Composition chimique des graines.

Nous ne le suivrons pas dans la description détaillée de la famille des Bixacées et de ses diverses tribus; nous ne discuterons pas avec lui si les Bixacées ont plus d'affinités avec les Tiliacées qu'avec les Cistacées; avec les Passifloracées qu'avec les Cucurbitacées. Quoique le sujet en vaille la peine et quoique M. Châtel l'ait rendu moins aride en résumant dans un tableau les caractères si différents des diverses tribus, nous aborderons immédiatement les deux parties de cet ouvrage, essentielles au point de vue thérapeutique, la tribu des Papayées et celle des Pangiées.

La tribu des Papayées, dit M. Châtel, ne comprend que deux genres, les genres Papaya et Vasconcella. Elle avait été placée par A.-L. de Jussieu dans la famille des Cucurbitacées, puis plus tard dans les Passifloracées; aujourd'hui elle est avec les Pangiées dans les Bixacées.

Les Papayées sont des arbustes, et toutes les plantes qui forment ce groupe contiennent un suc lactescent, amer, caustique et doué de propriétés plus ou moins actives. Une espèce des bords de l'Amazone, le *Papaya digitata*, serait, d'après Pœppig, un poison aussi redoutable que l'*Upas antiar*. A l'île de la Réunion, le latex du Papaya Carica a été pendant longtemps presque le seul vermifuge employé. Malheureusement, les accidents produits par l'abus des doses et la frayeur causée par l'ignorance des personnes qui assuraient avoir reconnu des débris d'intestins là où il n'y avait que des tronçons d'ascarides à moitié digérés, discréditèrent à peu près ce précieux produit et le firent tomber dans l'oubli. Si on l'en a sorti depuis quelque temps, il ne faut pas oublier qu'il n'est pas inoffensif, et doit toujours être administré avec la plus extrême prudence. Entre des mains inhabiles, il peut produire des lésions assez profondes pour entraîner la mort, et comme ce suc doit toute son action à la papaïne de MM. Würtz et Bouchut, à la papayotine de M. Peckolt, il est à craindre que si l'on continue longtemps l'usage de cet agent, les tuniques intestinales ne viennent a être attaquées. Il n'y a aucune raison, en

effet, pour que les lésions observées chez les enfants qui succombent à la suite d'une dose exagérée de suc de Papayer, ne se reproduisent pas sous l'influence de la papaïne.

La tribu des Pangiées fournit des produits moins connus de nous, mais dans les Indes et à la Réunion, l'un d'eux est beaucoup plus important que le suc du Papaya.

Ce sont les graines du *Gynocardia odorata*, autrement dit Chaulmoogra.

Le *Gynocardia odorata* abonde dans la partie comprise entre les monts Khasia et l'est de Chittagon. Il fleurit vers la fin d'avril, et les fruits, complètement mûrs en octobre ou en décembre, sont cueillis par les Indiens, qui en séparent soigneusement les graines. Ces graines sont irrégulières, nombreuses, de grosseurs variées et disséminées dans la pulpe du fruit qui est une baie énorme. Elles sont recouvertes d'un testa dur, crustacé, gris cendré, au-dessous duquel est un albumen copieux, huileux, dont on extrait par expression l'huile concrète, remède souverain de l'éléphantiasis, et qui, d'après l'auteur, a donné d'excellents résultats dans les quelques cas de plaies phagédéniques où il a pu, en France, le faire utiliser.

M. Châtel, après avoir fait l'étude botanique et anatomique des différents organes du Gynocardia, termine par la partie chimique. Il fait d'abord remarquer que le temps ne lui a pas permis de traiter complètement cette question; il signale néanmoins quelques faits intéressants. On pourrait témoigner le regret qu'il n'ait pas découvert le vrai principe de l'huile de Chaulmoogra, mais si l'on tient compte de la difficulté de pareilles recherches, si l'on fait attention surtout que c'est la première fois que l'analyse de ces graines est tentée, on doit lui savoir gré d'y avoir signalé outre l'huile fixe, une huile essentielle, un glucoside, et deux matières colorantes analogues à la Bixine et l'Orelline, d'y avoir constaté enfin l'absence de tout alcaloïde.

La thèse de M. Gallard, *Recherches sur la nature du calycule*, est une thèse de botanique pure. C'est une œuvre de patience, et, quoique peu abondante en texte, elle a dû demander de longs mois. Malheureusement, comme pour la

plupart des œuvres de cette nature, vu, bien entendu, le peu d'importance de l'organe étudié, les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de la peine que l'auteur s'est donnée.

Tout le monde sait qu'on appelle calycule le verticille supplémentaire qui, dans quelques familles : Malvacées, Rosacées, Caryophyllées, précède le calyce de la fleur, tandis qu'on nomme involucre l'ensemble des pièces qui, dans les Composées, les Ombellifères, par exemple, protège une réunion de fleurs; nul n'ignore aussi que la distinction entre ces deux modes d'être n'est pas absolue et qu'on peut trouver dans la nigelle de Damas, etc., des involucres uniflores. M. Gallard a voulu essayer de lever cette difficulté et dire ce qu'il faut réellement entendre par calycule et par involucre.

Cette question, ne pouvant être résolue qu'en cherchant d'abord la nature morphologique des divers organes désignés bien souvent de l'un ou de l'autre nom, et Payer ayant dit, dans son organogénie de la fleur, que le calycule était tantôt formé par des bractées et des stipules, tantôt par des stipules seules, M. Gallard a commencé par s'en assurer. Il s'est dit que si les divers calycules sont tantôt fournis par des stipules (Rosacées), tantôt par des stipules unies à des bractées (Malvacées), ces organes doivent se comporter comme les organes similaires des feuilles et présenter la même marche quant aux faisceaux fibrovasculaires; et alors il a suivi et dessiné ces faisceaux dans de nombreuses plantes des familles citées précédemment.

Il a vu bien vite que jamais les faisceaux vasculaires se rendant aux pièces du calycule ne prennent les caractères des faisceaux stipulaires, qu'ils proviennent directement de la tige, tandis que ceux des stipules prennent constamment naissance de la division latérale des faisceaux destinés à la feuille; qu'il n'y a jamais, en un mot, aucune analogie, entre les diverses pièces du calycule et des stipules.

Ce premier point établi, et tous les calycules devant être dorénavant considérés comme formés de bractées, M. Gallard avait à séparer les calycules vrais des involucres uniflores. L'a-t-il fait suffisamment? je ne le crois pas.

« L'involucre uniflore se distingue difficilement, dit-il, du

calycule, et ce n'est guère que par analogie avec les plantes voisines que l'on a donné ce nom d'involucre, chez certaines Renonculacés et Convolvulacées, à l'organe qui est à la base de la fleur. Mais, pour éviter une confusion avec cet appendice, je propose de réserver le nom de calycule à l'involucre des Malvacées et des Rosacées, involucre qui ressemble à un second calice, tant par la forme spéciale de ses folioles qui par leur insertion sur le réceptacle ; tandis que je rapproche des involucres proprement dits, l'appendice des Dianthées dont les folioles s'insèrent directement sur la tige, au-dessous de la fleur et dont la forme rappelle chez la plupart celle des feuilles.

« Ma proposition revient à ne donner le nom de calycule qu'aux *calycules calyciformes* de M. Duchatre et à laisser parmi les involucres les *calycules imbriqués* du même auteur. »

Il me semble que M. Gallard eût pu conclure autrement. J'admets volontiers qu'on sépare les calycules des Malvacées et des Rosacés de ceux des Dianthécs, qu'à l'exemple de M. Duchartre, on mette ceux-ci dans une classe spéciale, calycules imbriqués, mais je ne vois pas bien la nécessité de les faire rentrer dans les involucres.

La thèse de M. Pihier, *Histoire naturelle et chimique des cires d'insectes*, est le mémoire qui obtint en 1878 le prix Menier, mémoire que l'auteur a complété quant à la partie chimique. Il est divisé en deux parties principales : 1° Histoire naturelle et chimique des cires d'Hyménoptères ; 2° Histoire naturelle et chimique des cires d'Hémiptères, et chacune d'elles est divisée en chapitres et en appendices.

Dans la première partie, un chapitre est consacré à l'histoire naturelle et chimique de la cire d'abeilles, un autre à l'histoire naturelle et chimique de la cire des Andaquies ; enfin un appendice est consacré aux insectes hyménoptères autres que les précédents qui produisent de la cire.

Dans la seconde partie, un chapitre unique comprend l'histoire naturelle et chimique de la cire de Chine, et deux appendices traitent des insectes hémiptères ou autres qui produisent la cire. Chaque chapitre, chaque appendice est subdivisé à son tour ; la lecture de l'ouvrage en est très facilitée, mais le peu de neuf qu'il renferme n'en ressort que mieux. Le travail de M. Pi-

hier est absolument impersonnel, c'est une étude complète de la question, étude qui sera consultée avec fruit par tous ceux qui plus tard voudront étudier les cires d'insectes; mais ce n'est qu'une monographie.

La thèse n° 6, *Des points d'ébullition chez les isomères,* est absolument originale ; ce n'est pas l'œuvre du premier venu, et quoi qu'on puisse reprocher à son auteur, M. Ruyssen, un langage beaucoup trop imagé, un style qui jure un peu avec la concision indispensable dans toute œuvre scientifique, un luxe de citations philosophiques qui obscurcissent souvent l'idée-mère contenue dans son travail, par le fait même de l'existence et de la soutenance de cette idée, cette thèse nous a paru digne d'être longuement analysée.

M. Ruyssen, frappé de ce fait assez général que parmi les isomères de même fonction chimique le point d'ébullition s'abaisse à mesure que se multiplie le nombre des radicaux associés pour constituer la molécule totale, s'est demandé d'où peuvent venir ces dissemblances.

L'École atomistique, dit-il, attribue ces dissemblances à des différences dans le mode de groupement des atomes; par exemple, les alcools secondaires, qui ont, selon ses vues, deux radicaux liés au même carbone ont un point d'ébullition inférieur à celui des alcools normaux, et supérieur à celui des alcools tertiaires, dont un carbone seulement sert de point d'attache à trois radicaux; mais elle n'explique nullement pourquoi c'est l'alcool tertiaire qui a le point d'ébullition le plus bas. C'est donc en grande partie en dehors des idées atomistiques, idées qui ne lui paraissent pourtant pas absolument en désaccord avec celles de la théorie rivale, que M. Ruyssen a cherché la solution de son problème, et c'est aux données issues de la thermodynamique et notamment à la conception sur la nature du carbone émise par M. Berthelot qu'il a demandé l'explication des phénomènes qu'il s'est donné mission d'étudier.

Selon M. Berthelot, « les charbons ne sont pas comparables à l'état d'un corps véritable mais assimilables à des carbures extrêmement condensés et à équivalent extrêmement élevé; » ils sont en un mot « le terme extrême des combinaisons moléculaires » ; le carbone, tel qu'il se présente à notre vue, diffère

donc de celui qui figure dans les formules, il en diffère en ce qu'à chaque étape de condensation il aura perdu sous forme de chaleur une quantité de force vive. Le carbone type, vierge de toute copulation avec lui-même, et par suite de toute déperdition, ne se retrouve, dit M. Ruyssen, qu'au premier degré de l'échelle de combustion, c'est-à-dire pour les carbures, dans le gaz des marais ; pour les alcools, dans l'esprit de bois; pour les acides, dans l'acide formique, et il doit imprimer à ces composés une allure, une physionomie, et aussi une force vive particulière.

Or, comme M. Ruyssen croit qu'on peut mesurer les forces relatives que chaque composé porte en lui-même et que la mesure de ces forces peut être déduite du point d'ébullition des composés qui tous au moment où ils bouillent font équilibre à la pression atmosphérique ; en évaluant d'après les données thermo-dynamiques la force qu'on aura respectivement communiquée à chacun d'eux sous forme de chaleur pour la production du même travail, on évaluera inversement la force vive que chacun d'eux possédait comme propriété propre.

Partant de là, et après avoir distingué les isomères organiques en *unitaires* et *fédérés*, les premiers non dédoublables, par l'oxydation en produits moins carbonés, les seconds dédoublables, M. Ruyssen essaie de démontrer mathématiquement que dans les composés fédérés la force vive sera très différente suivant que les éléments juxtaposés par la synthèse seront pauvres ou riches en carbone. Plus il y aura du méthyl par exemple, plus les corps seront volatils. La démonstration qu'il en donne est-elle absolument suffisante, les faits dont elle découle sont-ils suffisamment vérifiés? est-ce à dire enfin qu'on puisse dès à présent déduire de la formule atomique d'un composé son point d'ébullition, et inversement du point d'ébullition remonter instantanément à la formule? M. Ruyssen n'ose le croire et espérant à peine, comme il le dit lui-même, avoir abordé l'antichambre de la vérité, il admet aussi qu'il n'a peut être rencontré que l'absurde. Quoi qu'il en soit, et même alors que l'expérience condamnerait l'idée que nous venons d'exposer, cette thèse, par son originalité même, mérite des éloges et des encouragements.

La dernière thèse, celle de M. Schmidt a pour titre : *Etude*

comparée des écorces, des tiges et des racines de quelque-euphorbes exotiques et indigènes; des laticifères des Euphorbia. Elle comprend deux parties distinctes et mérite quand à la dernière, les laticifères, une sérieuse attention. Cette question souvent étudiée est en effet bien peu élucidée C'est sur elle qu'il fallait insister et c'est sur elle que M. Schmidt a porté ses efforts. Le temps qu'il y a consacré ne lui a point fait négliger les chapitres constituant la première partie, aussi les résultats obtenus ont une réelle importance. Les deux premiers chapitres et les deux premières planches des dessins de M. Schmidt sont consacrés à l'étude anatomique des tiges des Euphorbes exotiques et indigènes ; les deux suivants et les planches III et IV à l'étude des racines ; il ressort de cette comparaison une similitude à peu près complète d'organisation dans les tiges exotiques et les tiges indigènes, une ressemblance aussi considérable des racines des deux catégories, une différence notable entre les tiges et les racines.

La question des laticifères demandait plus de méthode que l'étude comparée des écorces de tiges et de racines, aussi l'auteur a-t-il fait de nombreuses subdivisions. Dans un premier chapitre, il a fait l'historique de la question ; dans un second il a étudié les laticifères des tiges des Euphorbes exotiques, cactiformes; Euphorbia resinifera, E. cerulescens. E. splendens, E abyssinica; dans un troisième il s'est occupé des racines des Euphorbes exotiques et a utilisé des échantillons d'Euphorbia Ipecacuanha, E. corollata, gracieusement offerts par M. Planchon ; dans un quatrième il a étudié les tiges des Euphorbes indigènes; dans un cinquième les racines. Mais, et ceci est un reproche qu'on peut faire à presque toutes les thèses qui vous sont présentées, le chapitre le plus important, celui des conclusions. paraît manquer absolument. Dans une grande partie des thèses que vous avez reçues, il n'existe pas : dans les autres, et tel est le cas de M. Schmidt, cette partie si nécessaire est noyée au milieu d'un paragraphe consacré à tout autre chose. Un chapitre spécial n'eût pas été inutile et eût certainement fait ressortir les faits saillants de ce travail remarquable, faits que nous résumerons ainsi qu'il suit : 1° les laticifères sont en général plus développés dans la tige que dans la racine; ils ont

leur siège principal dans l'écorce ; 2° le nombre des laticifères va en augmentant depuis l'épiderme jusqu'à la zone ligneuse, les vaisseaux sont surtout nombreux dans le voisinage des fibres et on en trouve même au milieu des amas de fibres; 3° dans certains cas le parenchyme cortical ne renferme que des vaisseaux laticifères; dans d'autres cas, on y distingue des lacunes laticifères vers la partie externe épidermique et des vaisseaux laticifères vers la zone fibreuse et ligneuse; 4° il y a en généra moins de laticifères dans la moelle que dans l'écorce; 5° dans les Euphorbes indigènes, les laticifères sont en général plus petits et les parois moins épaisses que dans les Euphorbes exotiques.

M. Schmidt termine sa thèse en faisant remarquer qu'il a cru nécessaire de s'abstenir d'émettre une opinion quelconque sur la présence ou l'absence des laticifères dans le bois, sur la communication des laticifères de l'écorce avec ceux de la moelle par les rayons médullaires, sur le mode de formation de ces vaisseaux. En cela, M. Schmidt a été trop modeste, et pour une fois, la qualité est devenue un léger défaut. Les faits consignés dans sa thèse lui permettaient de donner sûrement son appréciation sur la nature des laticifères, et d'appuyer la théorie généralement admise.

Tel est, messieurs, le compte rendu fidèle que j'ai cru devoir vous présenter, je me suis attaché, dans les quelques pages que comportait l'examen de sujets différents à vous exposer l'œuvre des concurrents sans trop chercher à vous faire partager mon opinion, je finirai de même et je laisserai à votre appréciation le soin de désigner le lauréat de la Société de pharmacie pour 1880.

Les sept thèses que vous avez à juger, ont toutes demandé à leurs auteurs un travail considérable, et l'on ne peut trop les louer de les avoir faites et de vous les avoir présentées, aussi je vous demande la permission de terminer comme j'ai commencé en leur adressant toutes mes félicitations.

Après avoir longuement délibéré, la commission propose de donner le 1er prix à M. Schmidt; une première mention à M. Chatel; et une seconde à M. Gallard.

La Société ayant voté ces conclusions : le 1er prix est accordé

à M. Schmidt; la première mention à M. Chatel; la seconde à M. Gallard.

Pipette automatique présentée par M. Limousin.

Cet instrument a pour but de remplacer les pipettes ordinaires qui fonctionnent par une succion du liquide opérée avec la bouche.

Dans bien des cas, il est dangereux, ou tout au moins désagréable, avec certains liquides, acide cyanhydrique, brome, ammoniaque, etc., de pratiquer l'aspiration avec la bouche, et de plus, il est à peu près impossible à l'opérateur de suivre sur l'échelle graduée le mouvement ascensionnel du liquide, en même temps qu'il maintient l'extrémité supérieure de l'instrument avec ses lèvres.

La pipette, figurée ci-contre, est, comme on le voit, terminée par une ampoule en caoutchouc percée aux deux bouts et hermétiquement fixée par le bas et par le haut.

L'extrémité de l'instrument porte un trou d'air qui peut alternativement être ouvert ou fermé par l'index de la main qui tient l'appareil.

La tige de la pipette porte un second trou dans la partie qui est recouverte par la poire en caoutchouc. Il a pour effet de permettre de chasser le liquide par la pression exercée sur la poire quand on a obturé l'orifice supérieur du tube.

Pour faire fonctionner cette pipette, on ferme avec l'index le haut de l'instrument, et, après avoir comprimé la poire, on plonge le bec effilé dans le liquide. Dès qu'on décomprime l'ampoule en caoutchouc, on voit le liquide s'introduire dans la partie graduée, et on suit avec la plus grande facilité la marche ascensionnelle.

Cette disposition permet de faire une nouvelle prise de liquide quand l'action aspirante de la poire a cessé de se produire. Il suffit pour cela de laisser pénétrer l'air dans l'instrument, en enlevant l'index qui bouche le trou d'air, et de comprimer de nouveau la poire pour obtenir une seconde introduction du liquide dès qu'on a replacé le pouce sur l'orifice. On peut réitérer cette manœuvre autant de fois qu'on le veut pour remplir totalement le récipient de la pipette, si on le juge nécessaire.

Cet instrument étant terminé à sa partie inférieure par un tube capillaire du diamètre de 3 millimètres, comme les compte-gouttes de précision de Lebaigue, on comprend qu'on peut en même temps les faire fonctionner comme compte-gouttes, et par conséquent l'utiliser pour les analyses chimiques avec les liqueurs titrées, puisque chaque goutte correspond rigoureusement à cinq centigrammes d'eau distillée ou à deux des subdivision de l'échelle graduée, correspondant à un dixième de centimètre cube.

Filtre de Dufour, pharmacien à Orléans, présenté par M. Limousin.

Appareil à filtration rapide. — Le filtre que M. Dufour m'a chargé de vous présenter, repose sur le principe de la filtration de bas en haut. Il agit sous l'influence de la pression exercée par la différence de niveau du liquide dans le tube et dans la cuvette. Cette pression peut être augmentée en donnant au tube une plus grande hauteur, qui n'a de limite que celle qui résulte de la résistance du filtre et la solidité de l'appareil.

Toutes les personnes qui ont recours à la filtration pour n'importe quelle industrie, savent d'une façon générale combien cette opération est parfois longue et difficile, particulièrement quand la substance à filtrer contient en suspension d'assez fortes proportions de matières solides.

Dans presque tous les appareils en usage jusqu'à ce jour la filtration s'opère de bas en haut, les parties solides se déposent

sur les parois du filtre, entravent l'opération et souvent l'arrêtent complètement.

L'appareil imaginé par M. Dufour a pour but de remédier à cet inconvénient. Par sa disposition, les matières solides se déposent, non plus sur le filtre, mais au fond de la cuvette.



Elles n'apportent plus d'obstacle à la filtration, et comme le liquide est poussé par son propre poids au travers de la substance filtrante, l'opération s'effectue très rapidement.

Ce filtre a l'avantage d'être économique, parce qu'il ne nécessite que des rondelles de papier ou de molleton qu'on peut tailler soi-même.

La rondelle de molleton étant maintenue à la partie supérieure de l'appareil par une grille, les mailles du tissu ne peu-

vent se distendre comme il arrive toujours avec la chausse ou avec l'étamine disposée sur un carré de bois. Il est facile de vérifier le fait en supprimant la grille; on voit alors que la filtration est plus rapide, mais que le liquide obtenu est moins limpide.

Voici comment fonctionne l'instrument dont la figure cidessus montre la disposition.

On fixe le tube muni de son entonnoir à la cuvette, puis on pose l'appareil sur les deux fourches servant de support.

La cuvette étant placée horizontalement, on dévisse les écrous, et on les sort des échancrures pratiquées dans l'appareil.

On dispose le papier ou le molleton entre la cuvette et le disque muni de la petite grille en métal inoxydable, en ayant soin de tourner le bec du disque du côté de la petite échancrure qui se trouve près du bord de la cuvette.

On remet alors les écrous en les serrant progressivement.

Il suffit alors de verser le liquide à filtrer dans l'entonnoir et on le voit aussitôt s'écouler limpide par le bec de l'instrument.

Lorsque le liquide est arrivé à la même hauteur dans le tube et dans la cuvette la filtration s'arrête; pour la terminer il suffit de renverser la cuvette en la faisant basculer sur elle-même.

Notes sur les premières années de la Société de pharmacie de Paris; par M. G. Planchon.

Messieurs,

En recherchant, comme vous m'en aviez chargé, si la bibliothèque de l'Ecole de pharmacie ne renfermerait pas des documents authentiques intéressants pour la Société, j'ai trouvé toute une série de volumes manuscrits contenant des procès-verbaux, actes constitutifs, règlements, mémoires, rapports, autographes, qui peuvent fournir de curieux renseignements pour notre histoire.

En parcourant ces souvenirs du passé, il m'a semblé qu'il y aurait quelque intérêt à vous dire au moins ce qu'ils contien-

nent, et à tâcher d'en faire sortir quelques données sur la vie intime de notre Société dans ses premières années. Les lignes qui vont suivre n'ont pas d'autre but. Ce ne sont pas à proprement parler des recherches historiques. L'histoire de la Société dans ses traits principaux vous est bien connue. Elle a été faite à diverses reprises, et récemment encore, à propos des démarches poursuivies avec tant d'activité pour notre reconnaissance d'utilité publique, un résumé fort intéressant nous en a été donné par les soins des rapporteurs de la commission, M. Blondeau et notre regretté collègue Dubail. D'autre part, les travaux et les mémoires, qui ont été présentés aux séances ont reçu dans les recueils périodiques la publicité dont ils étaient dignes, et nous n'avons pas à les faire connaître. — Mais dans les premières périodes de la Société, les procès-verbaux n'étaient point comme aujourd'hui communiqués séance par séance aux journaux, qui servaient d'intermédiaire entre la Société et le public : tout au plus y trouvait-on le compte rendu des séances annuelles où s'étaient faites les distributions de prix. C'est dans ces procès-verbaux détaillés et dans les incidents variés qu'ils rapportent que nous allons trouver les renseignements les plus exacts sur la marche de la Société, sur ses habitudes, ses préoccupations. Les autres documents, mémoires, rapports, autographes viendront compléter ces renseignements et éclairer souvent ce qu'ils pourraient laisser d'obscurité.

Rappelons d'abord quelques faits connus mais nécessaires pour l'intelligence de ce qui va suivre; et pour être sûrement exact, prenons-en le résumé dans nos archives elles-mêmes :

Nous lisons en tête d'une liste des membres de la Société, imprimée en l'an V, la mention suivante :

« Le collège de pharmacie fut établi par la loi du 25 avril 1777. Les pharmaciens de Paris composant ce collège avaient formé depuis longtemps, à leurs frais, un établissement d'instruction relative à l'art de guérir dans leur laboratoire et jardin, situés *rue de l'Arbalète,* où ils font des cours publics et gratuits de chimie, de pharmacie, de botanique et d'histoire naturelle, terminés chaque année par une distribution solennelle des prix d'émulation, en faveur des élèves qui se sont le plus dis-

tingués par leurs talents et leurs connaissances. L'utilité reconnue de cet établissement lui mérita d'être maintenu provisoirement par la loi du 17 avril 1791, concernant l'enseignement et l'exercice de la pharmacie, et tacitement par celle du 14 frimaire an III, portant création d'*Ecoles centrales de santé.*

« Les pharmaciens de Paris, animés du désir de porter cet établissement au plus haut degré de perfection, se sont réunis le 30 ventôse an IV, conformément à l'article 300 de la Constitution, en société libre..... Le Directoire exécutif voulant donner à cette partie de l'instruction publique les encouragements nécessaires a, par son arrêté du 3 prairial dernier (an V), rendu sur le rapport du ministre de l'intérieur, confirmé ce même établissement, sous le titre d'*Ecole gratuite de pharmacie.* »

Et dans une lettre adressée officiellement au Préfet de la Seine, en 1818, le président de la Société, ajoute à la mention suivante :

« Depuis cette époque, on a changé l'organisation de l'instruction publique ; le collège de pharmacie a été supprimé, le gouvernement s'est emparé de sa propriété immobilière ; on y a fondé l'Ecole spéciale de pharmacie, dont les professeurs nommés conformément à la loi du 21 germinal an XI sont chargés des cours publics et des réceptions. Mais la Société libre des pharmaciens, toujours réunie dans le même local, a continué ses travaux. »

Ainsi au collège de pharmacie constitué en 1777 succède en 1796 la Société libre des pharmaciens de Paris, avec son Ecole gratuite : puis, après la loi de germinal an XI constituant les Ecoles spéciales, la Société se modifie : elle prend la forme et le nom, sous lesquels elle s'est continuée jusqu'à nos jours.

Nous ne dirons rien de l'ancien collège. Sauf deux ou trois notes, égarées au milieu des volumes de nos archives, les documents de cette période doivent être cherchés dans d'autres recueils. Les pièces abondent au contraire dans ces volumes pour la période, qui s'étend depuis l'an XI jusqu'à nos jours : les procès-verbaux, depuis la constitution même de la Société jusqu'à l'année 1813, puis ceux de 1845 à 1848 ; de nombreux

mémoires présentés aux séances ou destinés aux concours pour les prix; des rapports soit sur les candidatures, soit sur les travaux envoyés à la Société; des pièces de correspondance, tout autant de documents qui nous permettront de reconstituer le tableau fidèle des séances de la Société dans les premières années et d'en reproduire la physionomie.

Nous sommes moins riches en renseignements sur la période intermédiaire, qui s'étend de l'an V à l'an XI. C'est cependant une époque des plus intéressantes, parce qu'elle forme le trait d'union entre le passé et le présent; représentant encore l'ancien collège et préparant la future Société de pharmacie. C'est pourquoi nous voudrions aujourd'hui appeler spécialement l'attention sur cette *Société libre des pharmaciens de Paris*. Si l'absence complète de procès-verbaux nous prive, à notre grand regret, de la possibilité de nous faire une idée de ses séances ordinaires, nous savons au moins par les journaux du temps ce qu'étaient ses séances publiques, et quelques documents importants de nos archives nous permettront de caractériser suffisamment les tendances et l'esprit de cette compagnie.

Jetons d'abord un coup d'œil sur la pièce fondamentale; je veux parler de l'acte constitutif de la Société, dont nous possédons la minute, revêtue de la signature des pharmaciens qui ont concuru à sa fondation.

L'an quatrième de la République française une et indivisible, le trente ventôse, nous soussignés : Jean-Baptiste-Louis Costel père, rüe de la Vrillière; Jacques-François de Machy, à la pharmacie centrale des hospices civils de Paris, rue Neuve-Notre-Dame, Jean-Nicolas Trusson, montagne Geneviève; Pierre Maringlane, rue Pierre-Pont-aux-Choux; Antoine-Arnaud Quinquet, marché aux Poirées; Antoine Solomé, rue Paul; Bernard Caubet, rüe de Grenelle-Honoré; Jacques-Philibert de Lunel, rüe Honoré Philippe L'abbé-Duménil, rüe de la Grande-Truanderie; Guillaume Desprez, rüe Mouffetard; Jean-Pierre Buisson, Marché-Neuf; Pierre-Guillaume Laborie, rüe de Sèvres; Jean-Baptiste Bacoffe, rüe et vis-à-vis le Temple; Denis-Robert Pia, grande rüe du Faubourg-Antoine; Étienne-François-Gustain Dupréel, rue de la Juiverie; Jean-Pierre Boudet, rüe du Four (faubourg Germain); Joseph Bailleau, rue Séverin; Joseph-Hippolyte Bataille, rue de Beaune; Edme-Jean-Baptiste Bouillon-Lagrange, à l'École Polytechnique; Simon Morelot, rue Saint-Jacques; François Cozette, porte Saint-Jacques; Antoine-Philippe Sagot, rue de la Roquette; Dominique-Louis Guiart fils, rue Saint-Honoré; Jacques-Louis Sereau, rue du Faubourg-

Saint-Jacques; Louis-Antoine Vaillant, rue des Lombards; Nicolas-Marie Laîné, place Maubert; Jean-Pierre-René Chéradame, rue Saint-Denis; François Porcher, marché Saint-Martin; Louis-Jacques François, rue de la Harpe; Henri-Noël Lepin, rue de la Tixeranderie; Guillaume Auprestre, rue de Grenelle-Honoré; François-René Lehoux, rue Honoré; René-Jean Trouillet, rue du Faubourg-du-Temple; François Fourcy, rue Coquillière; Louis-Charles-Henri Petit, rue Montmartre; Michel-Joseph Tamoigne, rue des Boucheries (faubourg Germain), Mathurin Lamégie, rue du Bacq; Henri-Louis-Benoît Desprez, rüe des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois; Pierre Josse, rue des Deux-Ponts (île de la Fraternité); Étienne Guiraudet, au grand hospice de l'Humanité; François Lèpic, rue Avoie; Pierre Gaillard, rue de Seine (faubourg Saint-Germain); Jean-Baptiste Mouton, rue et près la porte Saint-Denis; Jean-Augustin Parmentier, rue de Grenelle (faubourg Saint-Germain); Louis-Guillaume Laburie, rue Antoine; François Reynaud, rue de la Harpe; Louis-Martin Charlard oncle, rue Basse-Porte-Saint-Denis; ..... Charlard neveu, même demeure; Mathias-Fleury Rissoan, aux Petits-Carreaux; Bertrand Pelletier, rue Jacob; Pierre Bayen, rue du Four (faubourg Saint-Germain); Joseph Neret, rue Honoré. vis-à-vis Saint-Roch; Jean Baptiste de la Planche, rue du Roule; Amédée La Badie Paris, rue Montmartre; Antoine-Alexis Cadet de Vaux, rue Grenelle (faubourg Saint-Germain); Jean Legrand, rue des Ursins; Antoine-Jean Sillans, rue Saint-Louis près le Palais; Louis-Claude-Cadet Gassicourt, rue Honoré, près celle de l'Arbre-Sec; Louis-Jacques Guiart père, rue Honoré; Pierre Pourrat, rue Beauregard; Jean-Baptiste Paben, grande rue du Faubourg-Saint-Antoine; Pierre-Marie Lemaistre Laguettrie, rue Saint-Antoine; Pierre-Joseph Flamand, rue Montmartre; Louis-Isidore Nachet, vieille rue du Temple; Adrien-Jean-Baptiste Godart, rue de Caumartin; Jean-Claude Pluvinet, rue des Lombards.

Tous pharmaciens et composant le Collège de pharmacie à Paris, assemblés dans la salle des exercices publics dudit collège, rue de l'Arbalète, section de l'Observatoire, après avoir pris lecture de l'article 300 de la Constitution qui est conçu en ces termes :

« Les citoyens ont le droit de former des établissemens particuliers d'édu-
« cation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres, pour concourir aux
« progrès des sciences, des lettres et des arts. »

Et après en avoir délibéré :

Considérant : 1° que depuis un très grand nombre d'années, nous sommes en possession d'un établissement d'instruction que nous avons formé à nos frais, et que nous nous empresserions aujourd'hui de former, s'il n'existait pas, en faisant des cours publics et gratuits de chymie, de pharmacie, de botanique et d'histoire naturelle;

2° Que cet établissement, particulier dans son origine, est devenu par le fait et par les dispositions des différentes lois qui en ont consacré l'existence, une école publique.

(L'article XI de la loi du 25 avril 1777 permet aux maîtres en pharmacie d'établir des cours publics et démonstrations gratuites, pour l'instruction de

leurs élèves, dans leurs laboratoire et jardin, sis rüe de l'Arbalète, à l'effet de quoi il les astreint à présenter chaque année au lieutenant-général de police, le nombre suffisant de maîtres, pour faire lesdits cours, à jours et heures fixés et indiqués.

L'article VIII des lettres-patentes du 10 février 1780, contenant homologation des statuts et règlements du Collège de pharmacie, porte que le Collège de pharmacie ouvrira tous les ans, pour l'instruction des élèves, des cours publics et gratuits de chymie, pharmacie, botanique et histoire naturelle, à l'effet de quoi il sera nommé dans l'Assemblée générale, trois démonstrateurs et trois adjoints.

La loi du 17 avril 1791 a confirmé ces dispositions, en ordonnant que les lois, statuts et règlemens existans au deux mars précédent, relatifs à l'exercice et à l'*enseignement* de la pharmacie, continueront d'être exécutés suivant leur forme et teneur, jusqu'à ce qu'il ait été statué définitivement à cet égard.)

3° Qu'il est de l'intérêt public de conserver une école à laquelle viennent continuellement se former de jeunes étudiants, auxquels on distribue chaque année des prix d'émulation, et dont les uns en se fixant à Paris, fournissent à cette commune une pépinière d'habiles pharmaciens et de sçavans distingués, les autres vont se répandre dans toute la France, pour y exercer leurs talens et propager les connaissances qu'ils ont acquises;

4° Que le moyen le plus sûr et le plus efficace pour perpétuer cet établissement utile et lui donner toute la perfection dont il est susceptible, est de former de la part de ceux qui en sont les auteurs, conformément à l'article 300 de la Constitution, une Société libre qui aura pour objet de concourir aux progrès des sciences et notamment de la pharmacie, de la chimie, de la botanique et de l'histoire naturelle, société qui pourra admettre dans son sein, suivant les règlemens qu'elle se prescrira, les sçavans de toutes les parties de la République, qui feront profession particulière de cultiver ces sciences et celles qui y sont analogues.

Déterminés par ces motifs et voulant user des droits accordés à tous les citoyens par la constitution, avons unanimement arrêté ce qui suit :

1° Nous déclarons tous ensemble et chacun individuellement, que nous entendons par ces présentes nous réunir et former entre nous, conformément à l'article 300 de la constitution, une société libre pour concourir aux progrès des sciences et spécialement de la pharmacie, de la chymie, de la botanique et de l'histoire naturelle;

2° Cette société portera la dénomination de *Société libre des Pharmaciens de Paris;*

3° Nous nous réservons expressément de déterminer, par un règlement qui sera arrêté en assemblée générale, l'organisation et la discipline intérieure de la société et les conditions nécessaires pour y être admis par la suite;

4° Provisoirement et en attendant que ce règlement ait été fait, la société sera dirigée par quatre commissaires pris dans son sein, sçavoir les citoyens Bailleau, Trusson, Buisson et Bacoffe, que la société charge de lui présenter

incessamment un projet d'organisation et qui pourront la convoquer et présider les assemblées;

5° Nous déclarons pareillement que notre intention est de perpétuer l'établissement d'instruction fondé par les pharmaciens de Paris et nous nous engageons mutuellement à continuer de faire, dans notre laboratoire et jardin, sis rue de l'Arbalète, des cours et démonstrations publics et gratuits de chymie, de pharmacie, de botanique et d'histoire naturelle;

6° La société charge les commissaires susnommés de donner communication du présent arrêté au Directoire exécutif et à telles autres autorités constituées qu'il appartiendra et de faire tout ce qui sera convenable pour en assurer la pleine et entière exécution, et, pour le rendre authentique, il sera par eux déposé entre les mains d'un notaire public au département de la Seine.

Fait et arrêté les jour et an susdits et avons signé.

Que résulte-t-il de cette déclaration? Que la principale préocupation des pharmaciens de Paris est l'instruction et l'enseignement des élèves. Ils se réunissent en effet pour perpétuer l'établissement éminemment utile qu'ils possèdent à la rue de l'Arbalète, et la fondation de l'*Ecole gratuite*, émanation directe de la Société, est le fait principal de leur délibération. C'est sous le nom d'Ecole gratuite que le gouvernement reconnaît la Société; c'est sous ce même titre que nous trouvons la liste des membres publiée en l'an V, et dans toutes les circonstances, de la part des membres titulaires aussi bien que des correspondants, nous voyons employer assez différemment les deux mots Ecole ou Société, comme correspondant à une seule et même individualité. Les professeurs et les adjoints sont des délégués de la Société et sortent tous de ses rangs; les examinateurs sont choisis parmi ses membres; le directeur de l'Ecole dirige aussi les séances, et c'est la Société qui distribue les prix d'émulation aux élèves.

66 signatures suivent la déclaration du 30 ventôse an IV; mais dans la liste imprimée en l'an V nous trouvons 123 membres résidants. Il n'y aurait pas grand intérêt à citer ici tous les noms. Un assez grand nombre sont restés obscurs, plus recommandables par leur honorabilité que par leurs travaux; d'autres ont une telle notoriété scientifique que tous les savants les connaissent de réputation : tels sont les Parmentier, Vauquelin, Bouillon-Lagrange, Valmont de Bomare, Dèyeux,

Bayen, Cadet Gassicourt, etc., etc. Nous les verrons honorer et illustrer de leurs travaux la Société libre et la Société de pharmacie de Paris.

A côté des 123 membres titulaires, la liste de la Société contient 18 associés libres et 49 correspondants nationaux et étrangers. La première catégorie compte les plus grandes illustrations scientifiques de l'époque : Cuvier, Daubenton, Desfontaines, Jussieu, Lamarck, Lacépède, Richard, Thouin, Ventenat et Hauy parmi les naturalistes; Berthollet, Darcet, Fourcroy et Guyton de Morveau parmi les physiciens et les chimistes.

Le volume des autographes contient les lettres de remerciement d'un certain nombre de ces associés, et quelques-unes avec des mentions flatteuses pour la pharmacie.

C'est ainsi que Fourcroy ajoute à ces remerciements les lignes suivantes :

« Cette association précieuse me rappellera toujours que j'ai tenu de près à la compagnie des Pharmaciens de Paris et que j'ai puisé en partie dans son sein le peu de lumières que j'ai pu acquérir et l'art de les employer à l'utilité commune. »

Et Ventenat, parlant de l'École :

« Je dois, dit-il, à cet utile établissement le goût que j'ai pour l'histoire naturelle. Les Guiard, Deyeux, etc., ont guidé mes premiers pas dans cette science, et je leur suis redevable du peu de succès que j'ai obtenu. »

Citons encore quelques lignes d'un des membres correspondants de la Société, Van Mons, de Bruxelles :

« L'idée qu'a eue la Société de s'isoler des deux autres branches de la médecine me plaît infiniment. La pharmacie a été trop regardée jusqu'ici comme une simple science accessoire à l'art de guérir, et c'est à cette espèce de mépris qu'on doit attribuer qu'elle n'ait pas marché d'un pas égal avec les progrès des autres sciences. La Société l'a vengée de cette injure, et on doit attendre de ses travaux éclairés qu'elle la fera monter promptement à la hauteur des autres connaissances physiques. C'est le but auquel je ne manquerai aucune occasion de concourir de toutes mes forces. »

Un coup d'œil jeté sur la table du journal de la Société

montre que Van Mons a tenu sa promesse; c'est un des correspondants les plus actifs de ce journal.

Grouper autour de l'École et de la Société les hommes distingués dans les diverses sciences afférentes à la pharmacie, tel avait été le but poursuivi par la Société dans la nomination de ses associés libres et de ses correspondants. Mais il fallait donner une publicité aux travaux de tous ses membres. De là la création d'un recueil périodique dont la rédaction fut confiée a Fourcroy, assisté de Bouillon-Lagrange et de Demachy, et plus tard aussi de Parmentier, Deyeux et Vauquelin. Ce fut le *Journal de la Société des Pharmaciens de Paris*, dont le premier numéro parut le 15 prairial an V (samedi 3 juin 1797). Il donnait d'abord tous les quinze jours une feuille in-4°; puis les numéros s'espacent, si bien que la première année ne contient que 16 numéros, la seconde 12, et la troisième 7 seulement. Enfin, les rédacteurs du *Annales de Chimie* et du *Journal des pharmaciens*, « s'étant aperçus de la difficulté de poser une limite invariable dans le choix des matériaux qui doivent appartenir à l'une ou à l'autre de ces collections, » prennent le parti de se réunir et de ne publier à l'avenir qu'un seul journal. C'est ainsi que le *Recueil de la Société des Pharmaciens de Paris* se fondit dans les *Annales de chimie*, dont il devait se séparer 9 ans plus tard, en 1809, sous le nom de *Bulletin de pharmacie*.

A côté de la liste des membres, nous trouvons les noms des administrateurs et des professeurs : un *directeur*, Trusson; un *directeur adjoint*, Cheradame; un *secrétaire*, Bouillon-Lagrange; un *secrétaire adjoint*, Morelot; deux professeurs et un adjoint pour chacune des sciences spécialement enseignées : pour la *chimie*, Vauquelin, Bouillon-Lagrange, Bouriat, *adjoint;* pour la *pharmacie*, Morelot, Trusson, Nachet, *adjoint;* pour l'*histoire naturelle*, De Machy, Dizé, Martin, *adjoint;* pour la *botanique*, Guiart père, Sagot, Guiart fils, *adjoint*.

Ainsi constituée, la Société libre ouvrit ses séances le 28 ventôse an V. Une lettre d'excuse du ministre de l'intérieur est le seul document de nos archives qui nous fixe cette date; mais le *Journal de la Société* ouvre son premier numéro par le compte rendu de cette séance publique et nous donne à cet

égard des renseignements intéressants. Le discours de Trusson, directeur, fait connaître le programme des travaux que la Société se propose de poursuivre et en même temps celui des cours qui seront donnés aux élèves. C'étaient des cours d'été, comme ceux de l'ancien collège. Les cours de pharmacie et d'histoire naturelle (celle-ci comprenant surtout la matière médicale) commençaient dans les premiers jours de germinal; ceux de chimie et de botanique, à la fin du mois de floréal.

Une *Note sur le mode d'études employé dans toutes les pharmacies à l'égard des jeunes élèves qui se destinent à l'exercice de cette profession*, par le directeur Trusson, complète ce qui touchait à l'instruction des jeunes gens et à leur mode de réception.

C'est dans les officines des maîtres que le jeune homme doit s'exercer à la reconnaissance et à la manipulation des médicaments. « Il n'a pas d'autre école pratique que les pharmacies en exercice... Des connaissances aussi multipliées, dont la plupart tiennent à l'exercice et à la pratique, ne peuvent s'apprendre que dans les officines et laboratoires et sous les yeux de pharmaciens habiles et expérimentés; ce n'est ni dans les livres, ni dans les écoles publiques, ni même dans les hospices (la résidence dans les hospices fait oublier aux élèves les principes de pratique qu'ils ont reçus chez les pharmaciens), que l'on peut puiser ces connaissances pratiques et former des pharmaciens dignes de la confiance du public, du médecin et des malades » (1).

On voit le rôle que jouait autrefois le pharmacien dans l'enseignement de ses élèves; il était un auxiliaire nécessaire de l'École, qui n'avait point alors de travaux pratiques et dont les cours n'étaient que le couronnement et la généralisation des connaissances acquises dans les officines particulières. Aussi un stage sérieux était-il la première condition exigée pour la reception des pharmaciens.

Les candidats devaient en outre subir trois examens, calqués sur ceux qui se pratiquaient au Collège de pharmacie; savoir : « Le premier, qui dure trois heures, sur les principes de l'art

(1) *Journal de la Société des Pharmaciens*, p. 6.

pharmaceutique et chimique; le deuxième, qui dure aussi trois heures, sur les plantes et les drogues simples tirés des trois règnes, sur la nomenclature, l'histoire, le choix, la préparation, la conservation et le débit médicinal des substances qui lui sont présentées; le troisième et le quatrième, qui sont de pratique, se continuent pendant quatre jours. L'aspirant, dans ces derniers examens, exécute seul et publiquement douze opérations, tant chimiques que galéniques, dont il expose préalablement la dispensation et en fait la démonstration; dans chacun de ces examens, il est examiné par dix-huit examinateurs, savoir : trois médecins de la commune de Paris, les quatre prévôts en exercice, et onze membres du Collège de pharmacie, tirés au sort dans le nombre des présents au moment de l'examen; enfin, l'aspirant n'est admis que lorsqu'il a réuni, à chaque examen, les deux tiers au moins des suffrages qui sont donnés par la voie du scrutin (1). »

A côté des examens, l'École avait, comme autrefois, ses concours pour les prix d'émulation, prix distribués en séance publique. Rappelons seulement que dans la première année, le premier prix de chimie fut accordé à Boullay, qui devait rester au milieu de nous, jusqu'en 1869, comme le représentant de la première période de la Société, et le premier prix d'histoire naturelle, à Mérat, l'auteur, avec De Lens, de l'excellent *Dictionnaire de thérapeutique et de matière médicale.*

« Pour compléter l'instruction des élèves et porter au plus haut degré de perfection les cours de l'École, les préparations, dit encore Trusson dans son discours, seront exécutées en grand par les professeurs conjointement avec les membres de la Société et les produits ou résultats de ces opérations publiques seront employés aux usages de la médecine. Ainsi, les médecins, ceux surtout des petites communes de la République, sont assurés d'obtenir de ce nouvel établissement, auquel tous les membres de la Société concourront, l'avantage inappréciable pour les malades de n'employer que des médicaments sûrs et uniformes, surtout à l'égard de ceux qui jouis-

---

(1) *Journal de la Société des Pharmaciens*. p. 6.

sent à la plus petite dose d'une grande activité sur nos organes. »

Il y a là le point de départ d'une tentative sur laquelle nous devons insister parce que nous avons sur ce sujet, dans nos archives, un document inédit très intéressant. C'est le rapport présenté à la Société par Delunel, au nom d'une commission, chargée d'étudier l'organisation d'une société par actions, où tous les membres de la société libre pouvaient, s'ils en avaient le désir, avoir leur part d'intérêt, et qui était destinée à fournir des médicaments préparés avec plus de soin qu'on ne pouvait le faire dans des officines particulières.

Le plan primitif de la Société était l'établissement « d'un grand laboratoire, dans lequel la plupart des préparations chimiques et pharmaceutiques auraient été confectionnées et vendues au public ». La Société avait évidemment vu de grandes objections à ce projet et elle l'avait écarté; mais on n'avait pas moins « jugé le mérite de l'idée », et la commission nommée *ad hoc* avait pensé « qu'il serait possible et beaucoup plus utile de substituer un magasin de drogues simples avec l'addition de compositions rarement et difficilement préparées par chaque pharmacien ».

La Société, ayant accepté le principe, la commission présente un second travail dans lequel elle détermine les médicaments simples qui doivent entrer dans le magasin. et les préparations qu'on se propose de faire en grand.

Il est intéressant de connaître ces préparations et les raisons pour lesquels la commission croit utile de ne point en abandonner le soin aux laboratoires particuliers : elles sont au nombre de 10 :

1° L'huile d'amandes douces;

2° La thériaque, parce que cet électuaire est souvent demandé à votre collège, et que votre réunion pour le faire sert beaucoup à sa réputation;

3° L'eau de melisse, dite des Carmes;

4° La distillation et rectification de l'alcool ou esprit de vin, afin de l'avoir bien préparé pour les pharmacies, pour les leçons de chimie et opérations délicates et précises;

---

(1) *Journal de la Société des Pharmaciens*, p. 3.

5° Les boules de Mars, parce qu'il vaut mieux que cette préparation se fasse en grand;

6° L'émétique, pour que ce remède soit uniforme dans sa préparation et prévenir le désir du gouvernement à cet égard qui le ferait peut-être préparer par quelques pharmaciens seulement;

7° Le kermès par la même raison;

8° L'ammoniaque ou alcali volatil, parce que sa consommation dans les arts sera d'autant plus considérable, qu'il sera vendu à un prix médiocre, et qu'à cet effet il faut le préparer en grand;

9° La pierre infernale, parce que cette préparation n'est pas toujours facile à chacun de nous;

10° Le phosphore et ses diverses préparations pour les arts et la médecine. Cette opération est du nombre de celles que peu de nous puissent faire commodément et avec avantage.

La commission termine par la proposition d'un règlement pour la Société intéressée, où, à côté de la question de principe, se trouve résolue fort sagement et à la satisfaction de tous la question d'intérêt. Nous n'insistons pas sur cette dernière; il y avait nécessairement lieu de s'en occuper pour assurer les voies et moyens d'exécution : mais le but de la Société était autrement élevé. « Chacun de nous, dit le rapport, veut la prospérité et l'honneur de sa profession, et il est plus que moralement démontré que cet établissement remplira nos vœux à cet égard »..., et en terminant : « Tel est, citoyens confrères, le second travail que votre commission remet à votre prudence, à votre sagacité et à votre désir pour le succès d'une entreprise aussi glorieuse pour la pharmacie que nécessaire à son maintien et à votre honneur. »

Nous n'avons trouvé dans les volumes de nos archives aucune délibération sur le projet soumis par la commission. Mais, en parcourant le journal de la Société, nous trouvons la preuve qu'au moins quelques-uns de ces médicaments ont été préparés dans les conditions indiquées ci-dessus. — Dans la séance publique du 15 brumaire an VII, le Directeur Trusson fait la démonstration des substances exposées pour la confection de la thériaque, l'historique de cet électuaire et en même temps celui de l'eau de Mélisse des Carmes, dont la formule a été déposée par les propriétaires entre les mains du directeur de l'École, pour qu'elle soit préparée publiquement. Plus loin, dans le numéro du 15 messidor an VII, nous trouvons l'annonce et la mise en vente de ces préparations.

Quelques autres documents de nos archives, se rapportent encore à cette période. En l'an X, le Ministre de l'intérieur Chaptal écrit à plusieurs reprises à la Société, pour lui demander s'il ne conviendrait pas d'adopter dans les pharmacies la nomenclature des poids métriques fixée par la loi du 18 germinal an III, de préférence à la traduction permise par l'arrêté des Consuls du 13 brumaire an IX; s'il ne serait pas à propos que l'on convînt d'adopter pour l'usage particulier des pharmacies des poids d'une seule forme, en choisissant la forme qui peut le moins donner lieu aux méprises.

La Société paraît assez perplexe à ce sujet : elle hésite d'abord à donner une réponse; le Ministre doit revenir plusieurs fois à la charge; puis elle ne répond qu'indirectement aux questions posées; enfin, dans ses observations au Ministre, elle remet à l'avenir une réforme que le gouvernement avait à cœur de mettre immédiatement à exécution. On prévoit dors et déjà que bien des difficultés et des obstacles seront élevés, par une prudence par trop timide, à l'introduction d'un système aussi simple que rationnel. Pour le moment la question reste en suspens, et nous la retrouverons plusieurs années après tout entière et non résolue en nous occupant de la Société de Pharmacie de Paris.

Nous en dirons autant de la question du Codex. La Société s'était évidemment préoccupée de la rédaction de la nouvelle pharmacopée nationale, puisqu'un de ses correspondants, Dubuc, pharmacien à Rouen, lui envoie des notes à cette intention. Mais ce n'est, on le sait, que bien plus tard, en 1818, que le désir de la société se réalise par la publication d'une édition nouvelle.

Tels sont les renseignements que nous avons retiré des documents de nos archives. Ils laissent bien des lacunes, et nous le regrettons vivement. Ils nous permettent cependant de nous faire une idée suffisamment exacte de ce qu'a été la société libre des pharmaciens de Paris.

Sous un autre nom, c'est la continuation de l'ancien collège avec ses formes et ses anciennes traditions. C'est le même personnel, c'est-à-dire le corps entier des pharmaciens; ce sont les mêmes relations avec l'École, les mêmes cours, les mêmes examens. Aussi voyons-nous à chaque instant reparaître la dénomination de Collège de pharmacie. Trusson, dans sa note

sur le mode de réception des candidats, emploie exactement les anciens termes. Le compte rendu de la séance publique du 19 brumaire 18...., rapportée par les Annales de chimie, est dite séance du Collège de pharmacie, et dans cette réunion le Ministre de l'intérieur Chaptal a pu prononcer ces paroles : « Nos neveux verseront peut-être quelques larmes sur les ruines de ces divers monuments de génie des siècles ; mais avec quel étonnement leurs regards ne se porteront-ils pas sur le Collège de Pharmacie de Paris, seul resté debout au milieu de ces ruines, seul ayant conservé ses formes, son organisation et ses professeurs » (1).

Est-ce à dire que l'esprit moderne n'ait pas soufflé sur ce monument du passé, et que la disparition des anciens privilèges, des maîtrises et des corporations n'ait point porté ses fruits ? Évidemment, sous les formes anciennes, nous sentons un souffle nouveau. « La science, dit Trusson dans son discours d'ouverture, est devenue, comme la liberté, le patrimoine de tous, et dans une âme généreuse et vraiment républicaine, l'égoïsme du savoir ne peut pas être plus permis que l'égoïsme du cœur. » Aussi, plus de ces barrières qui renfermaient dans un cercle étroit les anciennes corporations. La société est une société libre, où circule librement l'air et la lumière. Par ses correspondants, elle s'ouvre largement aux représentants de toutes les parties de la France et de l'étranger ; par ses associés libres, elle appelle à elle toutes les lumières ; par son journal, elle se met en conctact avec le grand public. Elle retient du passé les traditions, les fruits d'une longue expérience ; mais au fond le passé est bien mort, et c'est vers l'avenir qu'elle tourne ses regards. C'est là l'intérêt de cette période intermédiaire ; c'est par là qu'elle a pu résister aux modifications radicales introduites par la loi de germinal an XI dans la constitution des Écoles de Pharmacie et se continuer jusqu'à nos jours par la Société de Pharmacie de Paris.

L'étude de cette nouvelle période fera l'objet d'une communication ultérieure.

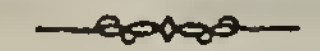
---

(1) *Annales de chimie*, 40, p. 222.

LISTE DES MEMBRES

QUI COMPOSENT

LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS.



MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

1860 Adrian, 8, rue de la Perle.
1855 Baudrimont, 47, quai de la Tournelle.
1850 Blondeau, 66, rue de Vaugirard.
1858 Bouis, à la Monnaie.
1869 Bourgoin, à l'hôpital des Enfants malades.
1878 Bougarel, à Fontainebleau.
1879 Bouillard, caserne de la Cité.
1876 Boymond, 21, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
1879 Burcker, 18, rue du Val-de-Grâce.
1824 Bussy, 69, rue Saint-Lazare.
1879 Champigny, 39, rue de Clichy.
1879 Chastaing, 1, rue Lacépède.
1858 Comar, 46, boulevard Henri IV.
1867 Coulier, 26, rue Gay-Lussac.
1865 Delpech, 23, rue du Bac.
1858 Desnoix, 17, rue Vieille-du-Temple.
1880 Dreyer, 11, rue des Deux-Ponts.
1872 Duquesnel, 42, faubourg Saint-Denis.
1878 Duroziez, 58, boulevard Saint-Michel.
1877 Gondard, 176, rue Saint-Honoré.
1845 Grassi, 40, boulevard Haussmann.
1868 Guichard, 22, quai des Célestins.
1855 Hoffmann, 242, rue du Faubourg-Saint-Martin.
1856 Hottot, 7, avenue Victoria.
1869 Jungfleisch, 38, rue des Écoles.
1879 Julliard, 72, rue Montmartre.
1880 Landrin, 21, rue Simon-Lefranc.
1862 Lebaigue, 117, rue Vieille-du-Temple.
1854 Lefort, 87, rue Neuve-des-Petits-Champs.
1876 Legrip, 72, faubourg Poissonnière.
1880 Leroy, 75, avenue d'Orléans.

MM.
1868 Limousin, 2, rue Blanche.
1858 Marais, 29, rue Saint-Denis.
1865 Marcotte, 90, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
1849 Martin (Stanislas), 14, rue des Jeûneurs.
1876 Marty, 79, rue des Feuillantines.
1846 Mayet, 20, rue Baudin.
1876 Mayet (Henri), 9, rue Saint-Marc-Feydeau.
1864 Méhu, à l'hôpital de la Charité.
1838 Mialhe, 235, rue Saint-Honoré.
1870 Petit, 8, rue Favart.
1868 Planchon, 139, boulevard Saint-Michel.
1880 Portes, hôpital de Lourcine.
1879 Prunier, à l'Hôpital du Midi.
1860 Roussin, 151, rue de Grenelle.
1858 Sarradin, 26, rue de la Chaise.
1852 Schaeuffèle, 21, rue Jacob.
1860 Vée, 24, rue Vieille-du-Temple.
1876 Vidau, 4, rue Molière.
1864 Vigier (Pierre), 70, rue du Bac.
1872 Vigier (Ferdinand), 12, boulevard Bonne-Nouvelle.
1833 Vuaflart, 76, rue des Sablons, à Passy.
1872 Wurtz, 8, rue Favart.
1876 Yvon, 7, rue de la Feuillade.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Boutigny.
Chatin.
Ducom.
Hébert.
Louradour.
Regnauld.
Vincent.



MEMBRES ASSOCIÉS.

MM. Berthelot, membre de l'Institut,
Cahours, membre de l'Institut.
Dumas, membre de l'Institut.
Frémy (Edmond), membre de l'Institut.
Homolle, docteur en médecine.
Pierre (Isidore), membre correspondant de l'Institut.

MEMBRES CORRESPONDANTS NATIONAUX.

MM. Albenque, à Rodez.
Andouard, à Nantes.
Astaix, à Limoges.
Aubin, à Marseille.
Balland, Algérie.
Barbet-Martin, à Bordeaux.
Bardy, à Saint-Dié.
Barny, à Limoges.
Bébert, à Chambéry.
Bêchamp, à Lille.
Benoît, à Joigny.
Bergeron, à Mont-de-Marsan.
Berjot, à Caen.
Berquier, à Provins.
Besnou, à Avranches.
Blanquinque, à Vervins.
Bodard, à Tours.
Bontemps, à Périgueux.
Bosson, à Mantes.
Boudier, à Montmorency.
Bouyssonie, à Brives.
Brame, à Tours.
Brétet, à Cusset.
Cailletet, à Charleville.
Calloud, à Chambéry.
Carles, à Bordeaux.
Cazeneuve, Lyon.
Crédié, à Villeneuve-sur-Lot.
Chauvel, à Quintin.
Clary, à Figeac.
Constantin, à Brest.
Cotton, à Lyon.
Cuzent, à Rochefort.
Decaye, à Ivors (Oise).
Delcominète, à Nancy.
Derheims, à Saint-Omer.
Derouen, à Dieppe.
Dominé, à Laon.
Dubois, Bougie.
Duboys, à Limoges.
Duquesnelle, à Reims.
Dussau, à Marseille.
Duval, à Lisieux.

MM. Duval, Algérie.
Eyssartier, à Uzerches.
Farines, à Perpignan.
Ferrand, à Lyon.
Filhol, à Toulouse.
Fleury, en Algérie.
Fraisse, à Saint-Nicolas-du-Port.
Gilbert, à Angers.
Giorgino, à Colmar.
Girardin, à Rouen.
Gonod fils, à Clermont-Ferrand
Grandval, à Reims.
Gravelle, à Munot, près la Charité (Nièvre).
Guillermond fils, à Lyon.
Guinard, à Saint-Étienne.
Guinon, à Châteauroux.
Gury, à Metz.
Hardy, à Fougères.
Hérouard, à Boissy.
Hétet, à Toulon.
Husson, à Bar-le-Duc.
Husson, à Toul.
Husson fils, à Toul.
Jacquemin, à Nancy.
Jeannel, à Lille.
Jouvin, à Rochefort.
Kossmann, à Nancy.
Kuhlmann, à Mulhouse.
Labbé, à Versailles.
Labiche, à Louviers.
Lacroix (Antoine), à Mâcon.
Lamothe, à Garlin.
Lamotte, à Clermont-Ferrand.
Larroque, à Balleroy.
Latour,
Lebeuf, à Bayonne.
Lebreton, à Angers.
Leconte, à Issoudun.
Lefranc, à Rouen.
Lefranc, Versailles.
Lepage, à Gisors.

MM. Lepetit, à Caen.
Leudet, au Havre.
Lieutard, à Marseille.
Limare, à Pont-Audemer.
Loir, à Lyon.
Loret-Villette, à Sedan.
Lotar fils, à Lille.
Magen, à Agen.
Magne-Lahens, à Toulouse.
Malapert père, à Poitiers.
Malbranche, à Rouen.
Marchand, à Fécamp.
Maujean, à Commercy.
Maury, à Lyon.
Méhu, à Villefranche.
Millot, à Vesoul.
Monceaux, à Auxerre.
Meurein, à Lille.
Nicklès, à Benfeld.
Oberlin, à Nancy.
Orillard, à Châtellerault.
Oudinet, à Versailles.
Pailhasson, à Lourdes.
Parisot, à Belfort.
Patrouillard, à Gisors.
Perrens, à Bordeaux.
Pezier, à Valenciennes.
Planchon, à Montpellier.
Poirier, à Loudun.

MM. Preisser, à Rouen.
Prevel, à Nantes.
Rabot, à Versailles.
Rabourdin, à Orléans.
Raynier, à Carcassonne.
Recluz, à Vaugirard.
Regimbeau, au Puy.
Rézé-Duverger, au Mans.
Robineaud, à Bordeaux.
Rogée, à Angoulême.
Roux, à Paris.
Schaeuffèle, à Paris.
Schmidt, à Nancy.
Second, à la Martinique.
Serres, à Dax.
Soubeiran, à Montpellier.
Souville, à l'Ile-en-Dodon.
Schlagdenhauffen, à Nancy.
Sylva, à Bayonne.
Tabourin, à Lyon.
Tanret, à Troyes.
Thevenot, à Dijon.
Thirault, à Saint-Étienne
Thorel, à Avallon.
Thouéry, à Solomiac.
Vandamme, à Hazebrouck.
Vidal, à Ecully.
Viel, à Tours.
Viguier, à Lyon.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM. Abreu, à Rio-Janeiro.
Albert Ebert, à Chicago.
Andrade, à Porto (Portugal).
Andrès, à Saint-Pétersbourg.
Assuero di Cortaer, à Madrid.
Attfield, à Londres.
Beckert, à Vienne.
Beckmann, à Strengnaéï.
Benet y Bonfil, à Lérida.
Bertrand, à Schwalbach.
Bianchi (Antonio), à Vérone.
Bizio, à Venise.
Björklund, à Saint-Pétersbourg.
Bogino, à Turin.
Brants, à Vienne.
Buchner, à Munich.
Cannobio, à Gênes.
Cantù, à Turin.
Cazaseca, à la Havane.
Castillo, à Malaga.
Cerisolle, à Turin.
Cesarès, à Santiago.
Chiarbone, à Madrid.
Christison, à Édimbourg
Ciotto, à Venise.
Colan, à Helsingfors.
Collins, à Londres.
Dankworth, à Magdebourg.
De Vry, à La Haye.
Dittrich, à Prague.
Dragendorff, à Dorpal.
Dueñas, à Madrid.
Durand, à Philadelphie.
Evans (Ludgen), à Londres.
Faber (John), à New-York.
Fasoli, à Vienne.
Fernandez, à Madrid.
Ferrari (don Carlos), à Madrid.
Ferreira, à Rio-Janeiro.
Fleiner, à Bade.
Fluckiger, à Strasbourg.

MM. Fodera, à Palerme.
Forsberg, à Helsingfors.
Forsmann, à Saint-Pétersbourg.
Frederking, à Riga.
Fuchs (Joseph), à Vienne.
Gardeenkof, à Karkof.
Garriga, à Madrid.
Gastinel, au Caire.
Gauffin, à Christianstadt.
Gauthier, au Caire.
Geiseler, à Konigsberg.
Gennari, à Milan.
Gertner, en Hesse.
Giwartowski, à Moscou.
Gomez Bareto, à Lisbonne.
Gregory (Will.), à Édimbourg.
Griffith, à Dublin.
Grüne, à Zwickau.
Haenle, à Lahr.
Hager, à Berlin.
Haidlen, à Stuttgard.
Haaxmann, à Rotterdam.
Herberger, à Kaiserslautern.
Herran, à Paris.
Herzog, à Brunswick.
Hills (Thomas Hyde), à Londres.
Howard, à Londres.
Iniguez (Francisco), à Madrid.
Jenkins (Thomas), à Louisville.
Kane, à Philadelphie.
Kane (Robert), à Dublin.
Kobleck, à Berlin.
Kortüm, à Berlin.
Kubert, à Rottitzau (Bohême).
Kretschmer, à Breslau.
Kymenthal, à Moscou.
Lamattiua, à Rome.
Lansberg, à Aix-la-Chapelle.
Lavini, à Turin.
Lehmann, à Rendsburg.
Lenoble, à Montevideo.
Leonhardt, à Hamhourg.

MM. Leroyer, à Genève.
Lewenon, à Vienne.
Lorenzo, en Espagne.
Madon, à Genève.
Mallaïna, à Madrid.
Margraff, à Berlin.
Maschmann, à Christiania.
Merk senior, à Darmstadt.
Mielck, à Hambourg.
Mohr, à Coblentz.
Monheim, à Aix-la-Chapelle.
Moreno, en Espagne.
Moretti, à Milan.
Morin, à Genève.
Mosca, à Turin.
Munos y Luna, à Madrid.
Nees d'Esenbeck, à Bonn.
Oberdorffer, à Hambourg.
Olislaeger, à Anvers.
Otto, à Brunswick.
Pavesi, à Milan.
Peltz, à Riga.
Peretti, à Rome.
Peschier, à Genève.
Peter Moller, à Christiania.
Pollacci, à Florence.
Prépotit, au Sénégal.
Prescot, à Londres.
Puiggari, à Buenos-Ayres.
Pully, à Londres.
Rammelsberg, à Berlin.
Redwood, à Londres.
Ricker, à Marbach.

MM. Righini, à Florence.
Robertson, à Édimbourg.
Ronquillo, à Barcelone.
Ruis del Cerro, à Madrid.
Saodford (Georges Webb), à Londres.
Schiffner, à Vienne.
Schleisner, à Copenhague.
Schroëders (de), à Saint Pétersbourg.
Schumacher, à Coblentz.
Shurer de Waldheim, à Vienne.
Sestini, à Florence.
Simmonds, à Loudres.
Stromeyer, à Hanovre.
Studer, à Berne.
Tabosky, à Sombrero.
Targioni Tozzetti, à Florence.
Tisell, à Stockholm.
Tosi, à Ferrare.
Trapp, à Saint-Pétersbourg.
Twede, à Copenhague.
Van Bastelaer, à Charleroy.
Van de Vyvère, à Bruxelles.
Vao Pelt, à Anvers.
Vasquez, à Santiago.
Vogel fils, à Munich.
Walter, à Amsterdam.
Walter (Victor), à Aussig.
Warring, à Londres.
Warrington, à Londres.
Wood (Georges), à Philadelphie.
Zaldivar, à Rio de Janeiro.

MEMBRES QUI ONT PRÉSIDÉ LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

M. Bussy, président honoraire.

MM.
1825 Boullay.
1826 Robiquet.
1827 Pelletier.
1828 Boudet père.
1829 Sérullas.
1830 Virey.
1831 Robinet.
1832 Lodibert.
1833 Baget.
1834 Chéreau.
1835 Reymond.
1836 Bussy.
1837 Dizé.
1838 Cap.
1839 Fauché.
1840 Soubeiran.
1841 Guibourt.
1842 Pelouze.
1843 Boutron.
1844 Bonastre.
1845 Frémy père.
1846 Vée père.
1847 Gaultier de Claubry.
1848 Boutigny.
1849 Blondeau père.
1850 Hottot.
1851 Boudet fils.
1852 Vuaffart.
1853 Bouchardat.

MM.
1854 Cadet-Gassicourt.
1855 Buignet.
1856 Dubail.
1857 Soubeiran.
1858 Chatin.
1859 Foy.
1860 Dublanc.
1861 Gobley.
1862 Poggiale.
1863 Schaeuffèle.
1864 Boudet fils.
1865 Robinet.
1866 Tassart.
1867 Guibourt.
1868 Bussy.
1869 Mayet.
1870 Mialhe.
1871 Lefort.
1872 Martin, (Stanislas).
1873 Grassi.
1874 Regnauld.
1875 Planchon.
1876 Coulier.
1877 Marais.
1878 Méhu.
1879 Blondeau.
1880 Bourgoin.
1881 Petit.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1881

Président honoraire : M. Bussy.

MM. Petit, président.
Vigier (Pierre), vice-président.
Planchon, secrétaire général.
Yvon, secrétaire annuel.
Desnoix, trésorier.
Wurtz, archiviste.

Paris. — Imprimerie Arnous de Rivière et Ce, rue Racine, 26.

